

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du :

lundi 12 octobre 2015 à 18 heures 00

*Hôtel de Communauté
Salle du Conseil – 5^{ème} étage
83, rue du Mail
49100 ANGERS*

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

<i>DOSSIERS</i>	<i>RAPPORTEURS</i>
Appel nominal	M. le Président
Secrétaire de séance – Désignation	M. le Président Le Conseil de communauté a désigné M. Luc BELOT comme secrétaire de séance
Procès-Verbal – Approbation Séance du 15 juin 2015	M. le Président Le Conseil de communauté adopte à l'unanimité.

N°	DOSSIERS EN EXERGUE	RAPPORTEURS
1	Pilotage mutualisé des politiques publiques Ajustements valant décision modificative n°5. - DEL-2015-214	Marc LAFFINEUR Le conseil adopte à l'unanimité
2	Propreté urbaine Biopole - Délégation de service public - Avenant n°2 passée avec GEVAL - DEL-2015-215 Biopole - Approbation de l'avant-projet des travaux d'aménagement en centre de transfert des déchets - DEL-2015-216	Joël BIGOT Le conseil adopte à l'unanimité
3		Le conseil adopte à la majorité Abstentions: 3, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Rose-Marie VERON.
4		Le conseil adopte à la majorité Abstentions: 3, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Rose-Marie VERON.
5	Délégation de service public relative à l'exploitation de Biopole centre de valorisations des déchets - Rapport annuel 2014 du délégataire - DEL-2015-218	Le conseil donne acte
6	Déplacements Tramway ligne B - Arrêt du dossier définitif du projet - DEL-2015-219 Tramway ligne B - Demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique - DEL-2015-220	Bernard DUPRE Le conseil adopte à la majorité Contre: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.
7		Le conseil adopte à l'unanimité

N°	AUTRES DOSSIERS	RAPPORTEURS
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
8	Société anonyme d'économie mixte Angers Expo Congrès - Rapport d'activité 2014 - DEL-2015-221	Marc LAFFINEUR Le conseil donne acte
9	Société Publique Locale Angers Agglomération SPL2A - Rapport d'activité 2014 - DEL-2015-222	Le conseil donne acte
10	Société anonyme d'économie mixte - Société d'aménagement de la région d'Angers (SARA) - Rapport d'activité 2014 - DEL-2015-223	Le conseil donne acte
	Déplacements	
11	Délégation de service public relative à l'exploitation du réseau de transport urbain et suburbain de voyageurs - Rapport annuel 2014 du délégataire - DEL-2015-224	Bernard DUPRE Le conseil donne acte
12	Délégation de service public relative à l'exploitation du service de transport de personnes en situation de handicap - Rapport annuel 2014 du délégataire. - DEL-2015-225	Le conseil donne acte
13	Aménagement d'un retournement au bout de l'avenue de la Quantinière à Trélazé - Convention de financement - Approbation - DEL-2015-226	Le conseil adopte à l'unanimité
14	Versement transport - Retrait d'exonération d'associations - DEL-2015-227	Le conseil adopte à l'unanimité
	Emploi et Insertion	
15	Réseau REBONDIR - Parcours jeunes vers l'emploi - Signature de la charte - DEL-2015-228	Jean-Pierre BERNHEIM Le conseil adopte à l'unanimité
	Innovation enseignement supérieur recherche	
16	West Electronic & Applications Network (WEn) - Université d'Angers - Soutien à la RFI Electronique - Convention - Approbation - DEL-2015-229	Jean-Pierre BERNHEIM Le conseil adopte à l'unanimité
	Développement économique et du tourisme	
17	Angers Loire Développement - Conseil d'Administration - Désignation d'un nouveau membre - DEL-2015-230	Jean-Pierre BERNHEIM Le conseil adopte à l'unanimité

18	Angers Loire Développement (ALDEV) - Direction Générale - Prolongation mission de transition - DEL-2015-231	Le conseil adopte à l'unanimité
19	Site Technicolor Angers - Conventions de rétrocession de matériels et biens de production à diverses entreprises - DEL-2015-232	Le conseil adopte à l'unanimité
20	Quartier Roseraie - Village artisanal la Roseraie - Clôture du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée confié à la SPL2A - DEL-2015-233	Le conseil adopte à l'unanimité
Urbanisme, logement et aménagement urbain		Daniel DIMICOLI
21	Plan d'Occupation des Sols - Secteur d'Angers - Modification Simplifiée n°4 - rue Brault - DEL-2015-234	Le conseil adopte à l'unanimité
22	Plan d'Occupation des Sols -Secteur d'Angers - Modification n° 147 - Approbation - DEL-2015-235	Le conseil adopte à l'unanimité
23	Plan Local d'Urbanisme Nord-Est - Modification n°15 - Approbation - DEL-2015-236	Le conseil adopte à l'unanimité
24	Plan Local d'Urbanisme des Ponts de Cé - Modification n°12 - Approbation - DEL-2015-237	Le conseil adopte à l'unanimité
25	Plan d'Occupation des Sols - Secteur de Trélazé - Modification I-49 - Approbation - DEL-2015-238	Le conseil adopte à l'unanimité
26	Commune d'Angers - ZAC du Lac de Maine - Modification n° 3 du PAZ / RAZ de la ZAC du Lac de Maine - Approbation - DEL-2015-239	Le conseil adopte à l'unanimité
Cycle de l'eau		Laurent DAMOUR
27	Eau et Assainissement : Prise en gestion de réseaux sur la commune des Ponts-de-Cé. Avenant à la convention de transfert de biens - Approbation et autorisation de signature. - DEL-2015-240	Le conseil adopte à l'unanimité
28	Eau et Assainissement : Prise en gestion de réseaux sur la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Avenant à la convention de transfert de biens. Approbation et autorisation de signature. - DEL-2015-241	Le conseil adopte à l'unanimité N'a pas pris part au vote: M. Laurent DAMOUR.
29	Eau et Assainissement : Prise en gestion de réseaux sur la commune de Soucelles. Avenant à la convention de transfert de bien - Approbation et autorisation de signature. - DEL-2015-242	Le conseil adopte à l'unanimité
Développement économique et du tourisme		Véronique MAILLET
30	Plateforme Régionale d'Innovation - Innovation et Design d'Expérience de Visites (PRI IDEV) - Adhésion - DEL-2015-243	Le conseil adopte à l'unanimité

31	Soutien aux évènements - Grands prix à l'hippodrome d'Angers Ecoouflant - Association des courses d'Angers - Convention - Subvention - 2015-2017 - DEL-2015-244	Le conseil adopte à l'unanimité
32	Délégation de Service Public relative à la promotion, la commercialisation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage touristiques - SEML Angers Loire Tourisme - Rapport annuel 2014 du délégataire - DEL-2015-245	Le conseil donne acte
Politiques éducatives, enfance famille, formation		Emmanuel CAPUS
33	Trélazé - Groupe scolaire Guerinière Quantinière - Convention de mandat pour la réalisation de l'accueil de loisirs maternel - Avenant n°1 - Autorisation de signature - DEL-2015-246	Le conseil adopte à l'unanimité
Pilotage mutualisé des politiques publiques		Stéphane PIEDNOIR
34	Réseau de chaleur de la Roseraie - Travaux au village Anjou - Avenant au marché de travaux - Autorisation de signature - DEL-2015-247	Le conseil adopte à l'unanimité
		Roselyne BIENVENU
35	Pôle Métropolitain Loire Angers - Convention de partenariat - Approbation - DEL-2015-248	Le conseil adopte à l'unanimité
36	Groupements de commandes - Intégration de nouveaux membres aux conventions de groupement. - DEL-2015-249	Le conseil adopte à l'unanimité
		Catherine GOXE
37	Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine-et-Loire - Adhésion aux prestations du socle commun de compétences - Gestion des secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme. - DEL-2015-250	Le conseil adopte à l'unanimité
Liste des Décisions de la Commission Permanente du 5 octobre 2015		M. le Président
Liste des arrêtés Pris en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales		Le Conseil donne acte
Liste des marchés à procédure adaptée		Le Conseil donne acte
Questions diverses		Le Conseil donne acte

Angers, le 13 octobre 2015

Christophe BECHU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2015-214

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Ajustements valant décision modificative n°5.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Le 9 mars dernier, le budget primitif a été approuvé par chapitre. Pour tenir compte des évènements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif peut être modifié, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. Les décisions modificatives ont cet objectif.

Compte tenu des prévisions 2015, certains ajustements s'avèrent aujourd'hui nécessaires.

La présente décision modificative s'équilibre :

- Pour le **BUDGET PRINCIPAL** à **9 561 829 €** en dépenses et en recettes d'investissement et à **2 795 000 €** en dépenses et en recettes de fonctionnement
- Pour le **BUDGET EAU** à **547 720 €** en dépenses et en recettes d'investissement et présente un déséquilibre de **321 520 €** en fonctionnement compensé par l'excédent constaté au budget primitif 2015.
- Pour le **BUDGET ASSAINISSEMENT** à **83 245 €** en dépenses et en recettes d'investissement et présente un déséquilibre de **186 045 €** en fonctionnement compensé par l'excédent constaté au budget primitif 2015
- Pour le **BUDGET DECHETS** à **18 161 348 €** en dépenses et en recettes d'investissement et présente un déséquilibre de **1 200 000 €** en dépenses de fonctionnement compensées par l'excédent constaté au budget primitif 2015
- Pour le **BUDGET AEROPORT** à **7 620 €** en dépenses et en recettes d'investissement à **0 €** en dépenses et en recettes de fonctionnement dans la mesure où il est procédé à des virements de crédits entre sections
- Pour le **BUDGET TRANSPORT** à **24 815 566 €** en dépenses et en recette d'investissement et présente un suréquilibre de **70 000 €** en fonctionnement

Les principales opérations concernées sont :

- Pour le **BUDGET PRINCIPAL:**
 - o En investissement : la restitution de crédits réserves foncières de la DADT (-2.1 M€) et les avances aux communes dans le cadre de la Communauté urbaine (+5.3 M€), les travaux pour la Virgule de Sablé (+700 K€)
 - o En fonctionnement : les crédits complémentaires inscrits dans le cadre de la communauté urbaine (+513 K€), les ajustements d'attribution de compensation (+560 K€ en dépenses et +1.2 M€ en recettes), les comptes de la mutualisation (+2.8 M€ en dépenses et 1.6 M€ en recettes)
- Pour le **BUDGET EAU:**
 - o En fonctionnement : les travaux de branchements (+200 K€ en dépenses et en recettes), entretien des réseaux (+250 K€), achat d'eau (+180 K€)
- Pour le **BUDGET ASSAINISSEMENT:**
 - o En investissement : STEP la Baumette (+100 K€)
 - o En fonctionnement : Travaux pour clients (+150 K€ en dépenses et en recettes), étude ergonomie (+84 K€), STEP la Baumette (+60 K€)
- Pour le **BUDGET DECHETS:**
 - o En investissement : le reversement de la TVA sur Biopôle (+8.5 M€ en dépenses et en recettes) et l'acquisition de bennes (+1.2 M€)
- Pour le **BUDGET TRANSPORT:**
 - o En Investissement : des travaux sur le dépôt de bus (+200 K€) et la constatation du gain de change suite à la sécurisation des emprunts en yen (+591 K€).

- En fonctionnement : une restitution dans le cadre d'un ajustement de la contribution forfaitaire Kéolis (-350 K€), reversement du versement transport (+80 K€)

L'annexe jointe à la présente délibération détaille par article budgétaire l'évolution des crédits.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Budget primitif voté le 9 mars 2015 par chapitre et les différentes décisions modificatives approuvées par la Conseil de communauté,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

DELIBERE

Approuve la décision modificative n°5 de l'exercice 2015.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2015-215

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

Biopole - Délégation de service public - Avenant n°2 passée avec GEVAL

Rapporteur : Joël BIGOT

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Les graves dysfonctionnements de l'usine BIOPOLE ont amené le délégataire Geval Véolia à prendre la décision de dérouter les déchets d'Angers Loire Métropole à compter du 16 avril 2015 pour cas de force majeure. La médecine du travail du délégataire l'a en effet alerté sur un risque majeur pour la santé des salariés affectés à l'exploitation du site par un courrier du 10 avril 2015.

Suite aux mises en demeure adressées à Vinci Environnement en qualité de mandataire du groupement titulaire du marché Biopole, restées sans effet, le Conseil communautaire a résilié le marché par délibération du conseil du 15 juin 2015 avec une prise effet au 30 juin 2015 emportant de droit la réception de l'équipement.

Ces décisions ont pour conséquence l'obligation de procéder sans délai à une opération d'inertage des digesteurs afin de sécuriser l'usine, opération très technique qui nécessite un savoir faire spécialisé et dont le suivi ne peut être effectué par Angers Loire Métropole. Ces opérations ont un lien direct avec l'exploitation de Biopole et nécessite une bonne connaissance du process.

La fin anticipée de l'exploitation ne pouvant être prévisible lors de la conclusion du contrat d'une durée de 6 ans, l'avenant n°2 à la délégation de Service Public pour l'exploitation de BIOPOLE passée avec la société GEVAL a donc pour objet de confier cette mission supplémentaire au délégataire et de déterminer les conditions de cette intervention. Il s'agit d'une contrainte particulière de fonctionnement prise en charge par la collectivité.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2224-2 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la proposition d'avenant n°2 à la délégation de service public passée avec la société GEVAL,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015
Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 22 septembre 2015
Considérant l'extrême complexité de l'intervention liée au vidage des digesteurs
Considérant la nécessité d'intervenir sans délai suite aux événements et décisions prises sur le site Biopole,
Considérant que ces opérations ont un lien direct avec l'exploitation de Biopole,

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 avec la société GEVAL

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à le signer

Autorise le versement à Geval des sommes dues, dans la limite de 901 300 € HT, sur présentation des prestations et dépenses réalisées dûment justifiées par Geval

Impute les dépenses correspondantes au budget annexe Déchets de l'exercice concerné, à l'article 6745

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 12 octobre 2015****Dossier N° 3****Délibération n°: DEL-2015-216****PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets****Biopole - Approbation de l'avant-projet des travaux d'aménagement en centre de transfert des déchets**

Rapporteur : Joël BIGOT

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

La Communauté d'Agglomération a décidé lors du Conseil du 10 juillet 2015 d'arrêter l'exploitation de l'usine Biopole et a approuvé l'utilisation d'une partie du site comme quai de transfert des déchets, afin de les valoriser sur des sites de traitement extérieurs, ce qui nécessite de réaliser certains travaux d'aménagement.

La maîtrise d'œuvre est confiée au bureau d'études NALDEO, mission prévue dans l'accord-cadre passé par la SODEMEL, maître d'ouvrage délégué.

Les travaux d'aménagement consistent en :

- Pour la fosse et le hall de réception : adaptation et fiabilisation des équipements (ponts roulant, grappins), mise en œuvre de nouvelles trémies, adaptation du génie civil (création d'ouvertures et nouvelle porte automatisée pour les semi-remorques), pour le rechargement et le transfert de 60 000 tonnes de déchets par an dans des bennes de camions semi-remorques,
- Traitement de l'air : mise en place d'un nouveau système de traitement de l'air adapté au volume des bâtiments maintenus en exploitation et à la composition de l'air en zone fosse, adaptation de la ventilation,
- Travaux de remise à niveau et d'amélioration de la sécurité incendie,
- Travaux de mise en sécurité sur les bâtiments dont l'exploitation est arrêtée (mise en sécurité contre les intrusions, sécurisation électrique des équipements mis à l'arrêt)

L'Avant-Projet des travaux établi par le maître d'œuvre fixe à 1 350 000 €HT le coût des divers travaux d'aménagement nécessaires pour adapter Biopole au transfert des déchets, y compris le nouveau traitement de l'air.

Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle au stade AVP se décompose comme suit :

Libellé	Budget Montant € HT
ETUDES OPERATIONNELLES	33 000 €
Etude d'impact, expertises et analyses,	
TRAVAUX	1 350 000 €
Travaux quai de transfert	
HONORAIRES	74 000 €
Maîtrise d'œuvre + AMO + CSPS + CT	
FRAIS SOCIETE	40 000 €
Maîtrise d'Ouvrage déléguée	
AUTRES FRAIS	10 000 €
Publications légales, reprographies	
TOTAL	1 507 000 €

Le Conseil de communauté a choisi de déléguer par convention de mandat à la Société Publique Locale de l'Anjou (SPL de l'Anjou) la réalisation de cette opération, en son nom et pour son compte, par délibération en Conseil du 12/10/2015.

L'arrêt de l'exploitation de Biopole et ces travaux d'aménagement en quai de transfert imposeront une modification de l'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Il est proposé au Conseil de la Communauté d'Agglomération, d'approuver l'Avant-Projet des travaux d'aménagement de Biopole en centre de transfert des déchets au montant de travaux de 1 350 000 €HT et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 507 000 € HT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du 15 juin 2015 relative à la résiliation du marché de conception-réalisation de Biopole, effective depuis le 1^{er} juillet 2015,

Vu la délibération du 10 juillet 2015 décidant l'arrêt de l'exploitation de l'usine, approuvant le principe d'utiliser une partie du site comme quai de transfert, et approuvant le lancement des travaux nécessaire à la réalisation du quai de transfert par Angers Loire Métropole ou par mandat à la SPL de l'Anjou,

Considérant l'arrêt de l'exploitation de Biopole et son utilisation en quai de transfert, nécessitant la passation d'un marché de travaux d'aménagement du site, avec l'approbation d'un Avant-Projet comme 1^{ère} étape

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 22 septembre 2015

DELIBERE

Approuve l'Avant-Projet des travaux d'aménagement de Biopole en centre de transfert des déchets et arrête l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 1 507 000 € HT.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération à 65 000 € HT.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer le marché de travaux pour le quai de transfert à l'issue de la consultation, comme indiqué dans le tableau ci-dessus

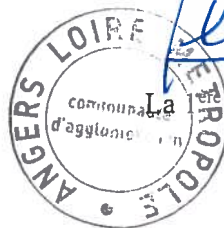
Décide d'inscrire le montant prévisionnel de 1 507 000 € HT, tout frais inclus pour réaliser cette opération

Impute les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget annexe Déchets de l'exercice 2016 et suivants, aux articles concernés

Le conseil adopte à la majorité

Abstentions: 3, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Rose-Marie VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.



Pour le Président,
Vice-Présidente déléguée

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2015-217

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

Biopole - Travaux d'aménagement pour le transfert de déchets - Mandat SPL de l'Anjou

Rapporteur : Joël BIGOT

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA
Mme Véronique CHAUEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Programmation

Le Conseil Communautaire du 10 juillet 2015 a décidé d'arrêter l'exploitation de l'usine Biopole et a approuvé le principe d'utiliser une partie du site comme quai de transfert.

Dès lors, Angers Loire Métropole et la SODEMEL, sur la base du rapport d'étude des différents scénarios d'évolution possibles de Biopole remis par NALDEO, ont pu définir le programme de ces travaux :

- Pour la fosse et le hall de réception : adaptation et fiabilisation des équipements (ponts roulant, grappins), mise en œuvre de nouvelles trémies, adaptation du génie civil (création d'ouvertures et nouvelle porte automatisée pour les semi-remorques), pour le rechargement et le transfert de 60 000 tonnes de déchets par an dans des bennes de camions semi-remorques,
- Traitement de l'air : mise en place d'un nouveau système de traitement de l'air adapté au volume des bâtiments maintenus en exploitation et à la composition de l'air en zone fosse, adaptation de la ventilation,
- Travaux de remise à niveau et d'amélioration de la sécurité incendie,
- Travaux de mise en sécurité sur les bâtiments dont l'exploitation est arrêtée (mise en sécurité contre les intrusions, sécurisation électrique des équipements mis à l'arrêt)

L'estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, toutes dépenses confondues hors taxes et selon le niveau du programme, est arrêté à 1 507 000 € HT au stade AVP, dont 1 350 00 € HT de travaux, pour une réalisation envisagée en 2016.

Biopole reconfiguré en quai de transfert nécessitera la modification de l'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ainsi que la mise en place de deux nouveaux marchés :

- Un marché pour les travaux d'aménagement du site en quai de transfert
- Un marché pour le transfert, le transport et le traitement des déchets

Mandat de maîtrise d'ouvrage

Conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 (articles 3 et suivants), il vous est proposé de déléguer à la Société Publique Locale de l'Anjou le soin de faire réaliser ces travaux au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat régi par les textes législatifs précités et par les dispositions du présent contrat.

La Société Publique Locale de l'Anjou (SPL de l'Anjou) a pour cadre juridique celui de la loi n°2006-872 du 13/07/2006, portant Engagement National pour le logement, codifié à l'article L327-1 du Code de l'Urbanisme. Ces dispositions ont été pérennisées et sécurisées par la loi n°2010-59 du 28/05/10 relative au développement des Sociétés Publiques Locales (SPL).

Le Département de Maine et Loire, par délibération du 29 mars 2010 a décidé la création de la SPL de l'Anjou. La Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole, a décidé de devenir actionnaire de la SPL de l'Anjou par délibération du 10 juin 2010.

Le mode contractuel d'un mandat confié à la SPL de l'Anjou, permet de transférer à cette dernière toutes les tâches d'exécution.

La SPL de l'Anjou, Mandataire, agit au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole, mandant. Elle est tenue à une parfaite transparence dans la réalisation de sa mission. La Communauté d'Agglomération garde la maîtrise des choix et des décisions essentielles :

lancements des consultations, modification du programme, arrêt des budgets correspondants, attribution des marchés aux bureaux d'études et entreprises, décision de réceptionner les ouvrages.

Les principales missions confiées à la SPL de l'Anjou seront les suivantes :

- mission de mise en œuvre des conditions techniques et administratives et mise au point des dossiers d'autorisation,
- préparation, signature et suivi des contrats d'assurance, de coordination sécurité-chantier et de contrôle technique,
- préparation du choix des partenaires techniques par la collectivité, signature et gestion des contrats correspondants,
- préparation pour l'approbation par la collectivité des avant-projets et accord sur le projet,
- préparation du choix par la collectivité des entreprises de travaux et établissement, signature et gestion desdits contrats,
- versement de la rémunération des partenaires techniques et du prix des travaux et plus généralement de toutes sommes dues à des tiers,
- suivi du chantier sur les plans technique, financier et administratif,
- préparation de la réception de l'ouvrage par la collectivité,
- ainsi que l'accomplissement de tous les actes afférents à ces attributions.

En contrepartie de l'ensemble des missions qui lui sont confiées, la rémunération de la Société est fixée forfaitairement au montant de 40 000 € HT.

La mission de la SPL de l'Anjou s'achèvera à la fin du délai de parfait achèvement de l'ouvrage et à la remise de l'arrêté des comptes définitifs.

En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre de ces travaux, la Communauté d'Agglomération a déjà conclu, via son mandataire la SODEMEL, avec le groupement NALDEO / FINANCES CONSULT un accord cadre d'AMO technico-économique. Il prévoit une mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 65 000 € HT répondant au programme ci-dessus. Il conviendra d'autoriser la SPL de l'Anjou à reprendre cet accord-cadre et à signer le marché subséquent de maîtrise d'œuvre.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du 10 juillet 2015 décidant l'arrêt de l'exploitation de l'usine, approuvant le principe d'utiliser une partie du site comme quai de transfert, et approuvant le lancement des travaux nécessaire à la réalisation du quai de transfert par mandat à la SPL de l'Anjou,

Considérant l'arrêt de l'exploitation de Biopole et son utilisation partielle en quai de transfert, nécessitant la passation de différents marchés (travaux pour l'aménagement en quai de transfert, transfert-transport et traitement des déchets,)

Considérant que cette opération peut être confiée par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPL de l'Anjou

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 22 septembre 2015

DELIBERE

Autorise Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer et notifier le mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL de l'Anjou pour la réalisation de l'opération, sur la base du présent programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et au montant forfaitaire de rémunération ci-dessus énoncé.

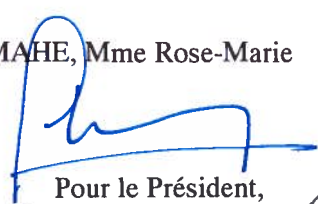
Autorise la SPL de l'Anjou à reprendre dans le cadre de ce mandat l'accord cadre d'AMO technico-économique n°14-062 avec NALDEO/FINANCES CONSULT et à leur notifier le marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour le présent programme de travaux dans les conditions ci-dessus énoncées.

Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget annexe déchets de l'exercice 2015 et suivant, aux articles concernés

Le conseil adopte à la majorité

Abstentions: 3, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Rose-Marie VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2015-218

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

Délégation de service public relative à l'exploitation de Biopole centre de valorisations des déchets - Rapport annuel 2014 du délégataire

Rapporteur : Joël BIGOT

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Angers Loire Métropole est propriétaire de BIOPOLE centre de valorisations des déchets et a retenu GEVAL (filiale de VEOLIA Propreté), pour exploiter son équipement de traitement des déchets, dans le cadre d'une délégation de service public signée pour 8 ans (2010 – 2018).

Conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire assurant pour le compte d'Angers Loire Métropole, l'exploitation du centre de valorisations des déchets BIOPOLE, doit produire chaque année un rapport s'agissant de la gestion de cet équipement.

GEVAL a transmis à Angers Loire Métropole son rapport d'exploitation qui concerne l'exercice 2014, rapport soumis à votre examen.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 15 septembre 2015
Vu

Considérant l'obligation pour le délégataire exploitant BIOPOLE centre de valorisation des déchets pour le compte de notre Etablissement Public, de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes et l'activité retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de service public et une analyse de la qualité de ce service.

Considérant que la société GEVAL, filiale de VEOLIA Propreté, vient de transmettre son rapport relatif à l'exercice 2014

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 22 septembre 2015

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014 de la société GEVAL portant sur la gestion de Biopole centre de valorisations des déchets, dans le cadre de la délégation de service public

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2015-219

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Tramway ligne B - Arrêt du dossier définitif du projet

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HEBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Dans le cadre de son projet d'agglomération et du Plan de Déplacements Urbains en cohérence avec les orientations du SCOT, Angers Loire Métropole met en place une politique globale de gestion des déplacements.

Par délibération du 10 juin 2010, elle a ainsi approuvé un tracé cible pour une deuxième ligne de transports en commun en site propre de type tramway. Cette deuxième ligne et son réseau maillé vient renforcer un réseau de transport collectif structuré autour d'une première ligne de tramway mise en circulation en juin 2011.

Le Conseil de Communauté a délibéré pour initier les études et la concertation autour d'un projet de ligne B du tramway :

Par délibération en date du 13 décembre 2012, le Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole a attribué un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au groupement TSP.

Par délibération en date du 11 juillet 2013 le Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole a attribué un accord cadre au groupement Richez pour la réalisation des études d'insertion et d'aménagement urbains de la ligne B.

Par délibération en date du 13 octobre 2014, le Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole a approuvé le lancement d'une concertation du public au sens de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme sur un tracé de 9,9 kilomètres allant de Technopole/Belle Beille à Monplaisir et comportant un nouveau franchissement de la Maine.

Par délibération en date du 13 avril 2015, le Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole a approuvé le bilan de la concertation ouverte sur le projet de ligne B et du réseau maillé du tramway au titre de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, et a précisé les caractéristiques principales du projet comme suit :

- L'opération « nouvelles lignes de tramway de l'agglomération angevine » représente l'ensemble des voies modifiées ou des nouvelles voies de tramway, aboutissant à l'exploitation d'un réseau maillé comprenant les lignes commerciales A, B et C.
- Ce réseau nécessite l'acquisition de 18 nouvelles rames de tramway en mode ferré ainsi que la réalisation d'une zone de remisage dans le centre technique des transports existant.
- Ce nouveau réseau maillé conduit à modifier l'itinéraire de la ligne A, qui se débranchera au niveau de la station St Serge-Université pour rejoindre le boulevard Foch, à la station Foch Maison bleue (jonction avec la voie ferrée existante du boulevard Foch), via les boulevards Ayrault, Carnot, Bessonneau et Résistance et Déportation.
- Les tracés à réaliser (y compris le maillage avec la ligne A) présentent une longueur cumulée d'environ 9,9 kilomètres ponctuées de 19 stations et 2 parkings relais, reliant la Maison de la Technopole dans le quartier de Belle-Beille à l'ouest, au quartier de Monplaisir au nord-est (ligne B), via le quartier de la Doutre et un nouvel ouvrage d'art de franchissement de la Maine qui sera également emprunté par les piétons et les cyclistes.
- La ligne C emprunte en partie le tracé de la ligne B de la Maison de la Technopole à Belle Beille jusqu'à la Place Molière et en partie la ligne A actuelle de la Place Molière jusqu'au quartier de la Roseraie.

- Le coût global relatif à la réalisation de cette opération est, en l'état actuel des études, estimé à 245 M€ HT valeur Mai 2014. A titre indicatif, le montant attendu de subventions de l'Etat est de 25,11 M€ et de 9,9 M€ de la Région auquel pourrait s'ajouter d'autres financements de type FEDER.

Conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, la concertation étant close et le bilan en ayant été approuvé, le dossier définitif du projet doit maintenant être arrêté.

Dossier définitif du projet et caractéristiques essentielles :

Compte tenu de l'ensemble des études réalisées au cours de l'élaboration du projet et de la concertation, compte tenu de l'ensemble des contributions recueillies au cours de la concertation, et eu égard au bilan approuvé à l'issue de la concertation, le tracé retenu relie Belle Beille-Technopole à Monplaisir via la Doutre et un franchissement de la Maine tel que décrit ci-dessus.

Ses caractéristiques essentielles sont :

- 1 tracé de 9,9 km
- 19 stations dont 2 à restructurer
- 50 000 habitants à 500m et 3 quartiers en rénovation urbaine directement desservis
- 1 nouveau pont sur la Maine : tramway et modes doux
- Centre technique des transports à compléter
- 2 parkings relais créés et un parking réaménagé
- 18 rames d'environ 30 m de long
- 3 lignes commerciales A, B et C
- Une prévision de 72 000 voyages/jour sur l'ensemble des 3 lignes
- Un coût global de 245 M€ HT valeur Mai 2014

S'agissant des conséquences du projet sur l'environnement, le dossier d'enquête publique permettra d'évaluer les contraintes et les mesures environnementales à considérer dans la mise en œuvre du projet.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'article L300-2 du Code de l'urbanisme

Vu la délibération du Conseil de communauté du 13 avril 2014 décidant d'ouvrir la concertation préalable

Vu la délibération du Conseil de communauté du 13 avril 2015 approuvant le bilan définitif de la concertation préalable du public

Vu l'ensemble des pièces versées au projet,

Vu l'ensemble des contributions écrites sur les registres de la concertation,

Considérant la nécessité et la faisabilité de la mise en place d'un réseau maillé de tramway comprenant les lignes commerciales A, B et C

Après avoir approuvé le bilan de la concertation préalable avec le public au sens de l'article L300-2 du code de l'urbanisme le 13 avril 2015

Considérant que l'ensemble des études réalisées permettent d'arrêter le dossier définitif du projet tel que décrit ci-dessus

Considérant que, la concertation étant close et le bilan en ayant été approuvé, le dossier définitif du projet doit maintenant être arrêté conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 5 octobre 2015,

Considérant l'avis de la commission Transports, Déplacements et Mobilités du 7 octobre 2015,

DELIBERE

Décide d'arrêter le dossier définitif du projet de ligne B et du réseau maillé dans sa nature et ses caractéristiques essentielles telles que présentées ci-avant,

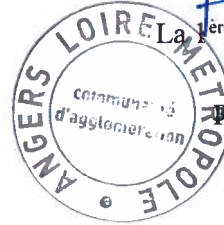
Décide de mettre à disposition du public le dossier définitif du projet, pour une durée d'un an, au siège d'Angers Loire Métropole ainsi qu'à la Mairie d'Angers.

Décide d'autoriser l'engagement des procédures propres à obtenir la déclaration d'utilité publique du projet.

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.




Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2015-220

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Tramway ligne B - Demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVÉAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVÉAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Par délibération du conseil communautaire en date du 13 avril 2015 et de ce jour, vous avez approuvé le bilan de la concertation préalable du public du projet de ligne B et du réseau maillé de tramway, dont vous venez d'arrêter le dossier définitif.

Afin de pouvoir poursuivre la réalisation du projet, il est désormais nécessaire d'engager la procédure propre à obtenir la déclaration d'utilité publique du projet.

Conformément aux articles L123-1 à L123-5 du Code de l'environnement, la réalisation d'aménagements d'ouvrages, ou de travaux exécutés par des personnes publiques doit faire l'objet au préalable d'une enquête publique lorsque, comme c'est ici le cas, ces opérations sont susceptibles, en raison de leur nature ou de leur consistance, d'affecter l'environnement.

Cette enquête a pour objectifs d'informer, éclairer le public sur l'évolution des études réalisées, sur les motifs, les effets du projet ainsi que sur les modalités de réalisation. Elle est également rendue nécessaire, en application du Code de l'expropriation, lorsque la collectivité est susceptible d'avoir recours à cette procédure pour acquérir des disponibilités foncières nécessaires à la réalisation du projet.

Les services d'Angers Loire Métropole ont donc fait préparer par des prestataires spécialisés les composantes du dossier qui sera soumis à la procédure d'enquête publique et qui comprend notamment :

- Objet de l'enquête
- Notice explicative
- Plan de situation et plan périmétral de DUP
- Plan général des travaux
- Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- Etude d'impact, résumé non technique, annexes
- Evaluation socio-économique
- Appréciation sommaire des dépenses
- Mise en compatibilité des documents d'urbanisme
- Annexes

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Vu le Code de l'environnement

Vu le Code de l'urbanisme

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 13 avril 2015 portant sur le bilan définitif de la concertation préalable du public

Vu la délibération du Conseil de communauté du 12 octobre 2015 portant sur l'arrêt définitif du projet

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 07 octobre 2015

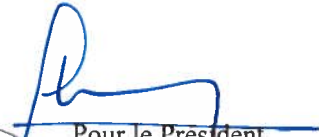
DELIBERE

Autorise Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à solliciter de Monsieur le Préfet de Maine et Loire l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, en application des articles L123-1 à L123-5 du Code de l'environnement, L1, L110-1 et suivants et R121-1 et suivants du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, L300-6, L123-14 et suivants et L122-16 et suivants du Code de l'Urbanisme et à effectuer toutes diligences relatives à l'enquête publique préalable.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.




Pour le Président,
La 4^{ème} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2015-221

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société anonyme d'économie mixte Angers Expo Congrès - Rapport d'activité 2014

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le rapport annuel reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Je vous demande de prendre acte de cette présentation.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le rapport d'activité de la société Angers Expo Congrès,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014 de la SEM Angers Expo Congrès.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU


CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2015-222

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société Publique Locale Angers Agglomération SPL2A - Rapport d'activité 2014

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCION a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Je vous demande de prendre acte de cette présentation.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5,
Vu le dernier alinéa de l'article L327-1 du code de l'urbanisme,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le rapport d'activité de la Société Publique Locale Angers Agglomération,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014 de la Société Publique Locale Angers Agglomération SPL2A

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2015-223

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société anonyme d'économie mixte - Société d'aménagement de la région d'Angers (SARA) - Rapport d'activité 2014

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCION a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le rapport annuel reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Je vous demande de prendre acte de cette présentation.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le rapport d'activités de la société SARA,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014 de la Société d'Aménagement de la Région Angevine.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée



Roselyne BIENVENU

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2015-224

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Délégation de service public relative à l'exploitation du réseau de transport urbain et suburbain de voyageurs - Rapport annuel 2014 du délégataire

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Conformément aux dispositions de l'article L1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire du réseau de transport urbain et suburbain de voyageurs doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de sa délégation de service public et une analyse de la qualité de ce service.

La société Keolis Angers vient de transmettre son rapport qui concerne l'exercice 2014, rapport soumis à votre examen.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant la synthèse du rapport annuel 2014 de Keolis Angers, délégataire de l'exploitation du réseau de transport urbain et suburbain de voyageurs,

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 31 août 2015,

Considérant l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 15 septembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 5 octobre 2015

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014 de Keolis Angers.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU


CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2015-225

DEPLACEMENTS - Transport des personnes à mobilité réduite

Délégation de service public relative à l'exploitation du service de transport de personnes en situation de handicap - Rapport annuel 2014 du délégataire.

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Conformément aux dispositions de l'article L1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire du réseau de transport de personnes en situation de handicap doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de sa délégation de service public et une analyse de la qualité de ce service.

La société Keolis Angers vient de transmettre son rapport qui concerne l'exercice 2014, rapport soumis à votre examen.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

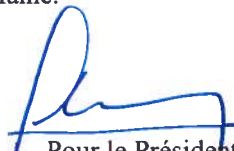
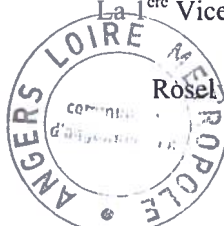
Considérant la synthèse du rapport annuel 2014 de Keolis Val de Maine, délégataire du service de transport de personnes en situation de handicap,
Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 31 août 2015,
Considérant l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 15 septembre 2015,
Considérant l'avis de la commission Finances du 5 octobre 2015

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014 de Keolis Val de Maine.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU


CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2015-226

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Aménagement d'un retournement au bout de l'avenue de la Quantinière à Trélazé - Convention de financement - Approbation

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

La commune de Trélazé a engagé depuis plusieurs années l'aménagement d'un nouveau quartier, au nord du bourg, dans le secteur Quantinière.

Plusieurs centaines de logements (environ 1 000 sur un programme d'environ 2 400) ont déjà été réalisés et l'infrastructure viaire est progressivement mise en place. Une halte ferroviaire doit être créée en 2017/2018 à proximité et une ligne de bus dessert le quartier sur son axe principal. L'aménagement d'un giratoire est nécessaire au bout de cet axe afin de rendre possible le demi-tour des bus.

La réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté et la commercialisation des parcelles ont été confiées par la commune à un aménageur, Besnier Aménagement. Celui-ci a notamment en charge les réalisations des infrastructures viaires, qu'il prend en charge financièrement sur l'emprise de la ZAC.

Dans le cadre de sa compétence en matière de transports urbains, Angers Loire Métropole peut être amené à participer à la réalisation d'infrastructures facilitant la circulation des bus (installation ou déplacement de feux tricolores, rectification de carrefours, création de zones de retournement ou régulation aux terminus des lignes...).

Les travaux à réaliser, objet de la présente délibération, sont situés en limite de la ZAC de la Quantinière et de la commune de Saint Barthélemy d'Anjou.

Dans le cadre d'un accord tripartite, le financement de ce rond point sera pris en charge à hauteur de 50 000 € HT par Angers Loire Métropole, 30 000 € HT par la commune de St Barthélemy d'Anjou et 100 000 € HT par la commune de Trélazé. Ces trois partenaires ont en effet un intérêt conjoint à la réalisation de cet aménagement.

La convention a pour objet de fixer les rôles de l'aménageur Besnier Aménagement qui réalise les travaux du rond point et d'Angers Loire Métropole qui participe à son financement. Elle définit les conditions générales de mise en œuvre et de financement de l'opération.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la Loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 dite Loi d'orientation des transports intérieurs,

Considérant la convention avec Besnier Aménagement portant sur l'aménagement d'un retournement en faveur des bus au bout de l'avenue de la Quantinière à Trélazé, pouvant être financés partiellement par Angers Loire Métropole, pour un montant de 50 000 €HT (60 000 € TTC) sur un coût total de 180 000 €HT (216 000 €TTC),

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015
Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 07 octobre 2015

DELIBERE

Approuve la convention avec Besnier Aménagement

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer la convention avec Besnier Aménagement relative au financement de l'aménagement d'un retournement au bout de l'avenue de la Quantinière à Trélazé, pour un montant de 50 000€HT (60 000 € TTC) sur un coût total de 180 000 €HT (216 000 €TTC).

Impute la dépense au budget Transport de l'exercice 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ
communauté
d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2015-227

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Versement transport - Retrait d'exonération d'associations

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNE a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Angers Loire Métropole bénéficie de la taxe de versement transport, en tant qu'autorité organisatrice des transports (AOT), ressource affectée au financement de la politique des transports collectifs urbains. Le taux applicable est de 2% depuis le 1^{er} février 2012.

L'article L2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, peuvent bénéficier d'une exonération.

Pour pouvoir bénéficier de l'exonération, la fondation ou association doit obtenir une décision expresse de l'AOT, constatant que les 3 conditions cumulatives ci-dessous se trouvent remplies. A cet égard, les AOT concernées auxquelles sont adressées les demandes d'exonération sont les seules compétentes pour apprécier si les conditions d'exonération sont réunies.

Par délibération du 10 juin 2010, le Conseil de communauté a précisé les conditions d'exonérations aux associations et fondations.

Compte tenu des évolutions jurisprudentielles en la matière, les trois conditions sont à nouveau exposées brièvement, en rappelant que la première condition implicite est d'être une association ou une fondation :

Condition relative à la déclaration d'utilité publique :

Le bénéfice de la reconnaissance d'utilité publique est susceptible d'être étendu aux organismes locaux affiliés à une association nationale elle-même reconnue d'utilité publique, uniquement si elle est la représentation locale de l'association nationale et qu'elle ne dispose pas d'une totale autonomie par rapport à celle ayant été reconnue d'utilité publique (autonomie financière ou décisionnelle propre). Une simple déclaration d'affiliation à une association reconnue d'utilité publique ne peut suffire.

Condition relative au but non lucratif :

Pour être considéré comme dépourvue de but lucratif, l'association doit remplir simultanément les deux conditions suivantes : ne pas avoir, à proprement parler, d'objectif commercial et avoir une gestion désintéressée. Il convient donc d'examiner les statuts de l'association ainsi que les bilans financiers. Il est précisé que cette condition n'est pas compatible avec la déclaration d'un secteur lucratif pour l'association ou l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés.

Condition portant sur l'activité à caractère social :

Le caractère social d'une association ne s'apprécie pas au regard de la nature intrinsèque de l'activité en cause, mais des modalités selon laquelle s'exerce cette activité.

Il convient donc d'examiner le concours de bénévoles pour l'exercice de l'activité, la gratuité ou la participation modique par rapport au service rendu et le niveau des financements extérieurs, en les comparant notamment au pourcentage du chiffre d'affaire ou du produit d'exploitation. Il est important de préciser que la jurisprudence considère que la dotation globale de fonctionnement, le versement de prix de journées ou de forfaits journaliers sanitaires et de produits de l'activité hospitalière sont un obstacle à l'attribution du caractère social sauf à ce qu'ils ne représentent pas une part prépondérante du chiffre d'affaires réalisé par l'association.

Ces conditions ayant été précisées et l'ensemble des dossiers d'exonération ré-examinés, il s'avère que plusieurs associations ou fondations ne peuvent continuer à bénéficier de l'exonération parce qu'elles ne remplissent plus au moins l'un des critères. Il est proposé de vous prononcer sur le retrait d'exonération des associations suivantes :

- Centre Régional Anticancéreux d'Angers – Centre Paul Papin (786 115 030 00011)

- Aide à Domicile A.S.S.A.D.O.M (786 120 014 00059)
- Association Soins Santé (775 609 555 00138)
- Association Vie à Domicile (330 044 330 00083)
- Maison de retraite « La Buisserie » (786 182 311 00013)
- Association de l'Aide Familiale Populaire (788 349 587 00048)
- Aide aux familles à Domicile (Association pour l'Aide aux Mères et aux Familles à Domicile) (788 349 603 00035)
- L'Alerte – Centre de soins infirmiers (322 696 824 00042)
- Académie des sciences, Belles lettres et Arts d'Angers (349 749 944 00029)
- Comité de Liaison des Handicapés (320 977 192 00048)
- Association des Paralysés de France (775 688 732 07991)

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, articles L2333-64, L2333-70, L2333-73

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la loi 73-640 du 11 juillet 1973, instituant le versement obligatoire au profit des transports en commun,

Vu la délibération n°2010-149 du 10 juin 2010 rappelant les conditions d'exonération des associations,

Considérant le cadre d'éligibilité aux critères cumulatifs pour bénéficier de l'exonération du Versement Transport exposés ci-dessus,

Considérant les nombreuses jurisprudences en la matière

Considérant que les associations citées ci-dessus ne remplissent plus au moins l'un des critères cumulatifs d'exonération de la taxe transport exposés ci-dessus,

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 7 octobre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 5 octobre 2015.

DELIBERE

Approuve le retrait d'exonération des associations suivantes :

- Centre Régional Anticancéreux d'Angers – Centre Paul Papin (786 115 030 00011)
- Aide à Domicile A.S.S.A.D.O.M (786 120 014 00059)
- Association Soins Santé (775 609 555 00138)
- Association Vie à Domicile (330 044 330 00083)
- Maison de retraite « La Buisserie » (786 182 311 00013)
- Association de l'Aide Familiale Populaire (788 349 587 00048)
- Aide aux familles à Domicile (Association pour l'Aide aux Mères et aux Familles à Domicile) (788 349 603 00035)
- L'Alerte – Centre de soins infirmiers (322 696 824 00042)
- Académie des sciences, Belles lettres et Arts d'Angers (349 749 944 00029)
- Comité de Liaison des Handicapés (320 977 192 00048)
- Association des Paralysés de France (775 688 732 07991)

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU


ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté
d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2015-228

EMPLOI ET INSERTION - Actions en faveur de l'emploi

Réseau REBONDIR - Parcours jeunes vers l'emploi - Signature de la charte

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Faire baisser le chômage des jeunes et faciliter leur insertion professionnelle est une priorité. On évalue sur notre territoire à près de 4 500 le nombre de jeunes nécessitant un appui pour accéder au marché du travail.

Déjà, de nombreux acteurs sont mobilisés : organismes de formation, réseaux d'accompagnements vers l'emploi, entreprises, services de l'Etat et collectivités locales. Mais, la connexion au monde de l'entreprise n'est pas suffisante et toutes ces actions manquent de lisibilité. Aussi, il est proposé de constituer le réseau REBONDIR, visant la connexion entre les entreprises et ces différents acteurs.

Le réseau REBONDIR fonctionnera en mode collaboratif autour des objectifs suivants :

- Donner une nouvelle chance aux jeunes pour les amener à leur premier emploi,
- Faciliter la progressivité des parcours des jeunes pour répondre à la diversité de leurs situations en les orientant et en leur proposant des étapes vers l'emploi,
- Construire des relations durables entre organismes de formation, structures d'accompagnement vers l'emploi, entreprises et collectivités publiques,
- Faire connaître les actions existantes au grand public et en faciliter l'accès,
- Optimiser les outils existants et renforcer leur complémentarité,
- Susciter des vocations professionnelles nouvelles, créer des opportunités d'emploi,
- Nouer des relations durables avec les entreprises pour favoriser la rencontre entre les jeunes et le monde du travail, leur permettre d'acquérir des expériences professionnelles et permettre aux entreprises d'élargir le panel des profils de leurs salariés,
- Evaluer et mesurer l'impact des dispositifs d'accès à l'emploi des jeunes angevins.

Les publics visés par les actions du réseau Rebondir sont les jeunes de 16 à 30 ans, habitant le territoire de l'agglomération d'Angers :

- sans qualification ou faiblement qualifiés, peu ou pas intégrés dans les dispositifs d'insertion professionnelle existants, volontaires pour s'investir sur la construction de leur projet professionnel,
- « décrocheurs » ou qui ne relèvent plus de l'Education nationale (âge de la scolarité obligatoire dépassé ou sortis depuis au moins 1 an du système scolaire),
- diplômés rencontrant des difficultés dans l'accès à leur premier emploi.

L'agence de développement économique Angers Loire Développement (ALDEV) sera l'animateur de ce réseau collaboratif pour le compte des signataires de la charte. Les signataires aujourd'hui identifiés au lancement de la Charte qui a vocation à mobiliser de nombreux acteurs sont : la Ville et le CCAS d'Angers, la Région Pays de la Loire, le Département de Maine-et-Loire, Pôle emploi, la Mission Locale Angevine, Cap Emploi, l'Education Nationale, le Club d'entreprises FACE, l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH), les entreprises Restoria, Nameshield, Engie, ERDF.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant la politique de l'emploi mise en œuvre par Angers Loire Métropole
Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 23 septembre 2015

DELIBERE

Approuve la Charte « Rebondir, parcours jeunes vers l'emploi »

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cette Charte et tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.



Pour le Président,
Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2015-229

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Actions en faveur de l'innovation

West Electronic & Applications Network (Wen) - Université d'Angers - Soutien à la RFI Electronique - Convention - Approbation

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Les démarches Recherche, Formation, Innovation sont un dispositif découlant du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2014-2020 qui, met en avant de nouveaux leviers de croissance et propose en particulier d'accompagner des stratégies partagées de développement, à 5 ans, de pôles de compétence régionaux reconnus à l'échelle internationale avec pour objectif de leur faire franchir un palier en termes de visibilité et d'attractivité sur les volets Recherche, Formation et Innovation (RFI).

Quatre filières régionales dont le barycentre est à Angers (Matériaux Organiques, Végétal spécialisé, Tourisme et Electronique Professionnelle), font partie de ces démarches dite « RFI ». Elles se sont ainsi mobilisées pour, dans le cadre d'une démarche partenariale entre les acteurs et collectivités, élaborer une feuille de route stratégique et un plan d'actions à 5 ans.

La RFI électronique

Comme pour les autres RFI, celle dédiée à l'électronique concrétise une stratégie collective :

- sur une thématique forte à l'échelle régionale : l'électronique et l'électronumérique font partie des spécialisations intelligentes des Pays de la Loire et des grands domaines prioritaires de la stratégie européenne Horizon 2020.
- après définition d'un niveau d'ambition à 5 ans, quantifié et qualifié, identification des marges de progression et plus-values possibles dans les champs de la Recherche, de la Formation et de l'Innovation et à leurs interfaces
- ainsi que leurs impacts en termes de visibilité et d'attractivité.

Il s'agit donc d'une contractualisation entre partenaires, chacun s'engageant dans son domaine de compétences, à œuvrer pour atteindre les objectifs arrêtés collectivement, en mettant en œuvre les actions définies par la feuille de route.

La RFI électronique présente deux spécificités : son périmètre est interrégional, et elle est co-portée par deux partenaires, le cluster We-Network et l'Université d'Angers.

La RFI traduit les spécificités territoriales. Or, l'électronique professionnelle ligérienne se caractérise par une spécialisation dans la conception et la production d'équipements électroniques, avec une forte complémentarité avec les écosystèmes de Bretagne (réseaux et systèmes numériques) et de la région Centre (technologies des composants et de l'énergie).

La 1^{re} spécificité de la RFI Electronique est donc qu'elle a une vocation et un périmètre interrégional, traduits dans l'ambition affichée : « Faire des Pays de la Loire et du Grand Ouest un terre d'excellence européenne pour la conception et la production de systèmes intelligents intégrés pour les marchés professionnels ».

Le double portage par le cluster West Electronic & Applications Network (association We Network) et par l'Université d'Angers est organisé selon les missions de l'un et de l'autre des porteurs.

L'association We Network est missionnée pour assurer les fonctions support « prospective, développement de l'innovation et communication ». L'Université d'Angers assure le portage des projets de recherche et de développement des mobilités internationales des enseignants chercheurs et des étudiants.

La RFI : financements et budget

Les partenaires signataires contribuent par différents moyens (bourses doctorales, mise à disposition, projets industriels..) à ce projet évalué à 18 millions d'euros sur 5 ans. Le projet se traduira à l'horizon 2020, par entre autres, l'augmentation du nombre de chercheurs et d'étudiants en doctorat et post-doctorat et la mise en place de chaires industrielles, de nouvelles formations adaptées aux besoins industriels, le développement de start-ups issues des activités de recherche, le renforcement de collaborations avec des laboratoires de recherche étrangers....

La coordination de l'ensemble des projets et l'animation sont dévolues à We Network, avec l'appui de l'Université d'Angers, plaçant ainsi Angers au cœur du développement de la filière électronique.

Angers Loire Métropole contribuera à hauteur de 300 000 € répartis sur 5 ans :

- 200 000 € pour les actions portées par l'association We Network (RFI à forte dominante Innovation)
- 100 000 € pour les actions liées à la Recherche et à la Formation (financements gérés et redistribués par l'Université d'Angers).

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 23 septembre 2015

Considérant l'intérêt pour le territoire angevin de s'inscrire dans la démarche régionale dite RFI de soutien aux filières ayant des perspectives réelles de développement et de rayonnement,

DELIBERE

Approuve le soutien d'Angers Loire Métropole au programme d'actions 2014-2020 de la RFI Electronique, portée par l'association We Network et par l'Université d'Angers, à hauteur de 300 000 € répartis sur 5 ans,

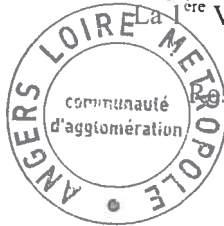
Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer la convention afférente

Impute les dépenses du RFI électronique aux articles correspondants à la nomenclature M14 en vigueur à la date du mandat sur le budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 12 octobre 2015****Dossier N° 17****Délibération n°: DEL-2015-230****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Pilotage de la politique****Angers Loire Développement - Conseil d'Administration - Désignation d'un nouveau membre****Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM**

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

L'agence de développement économique, Angers Loire Développement (ALDEV), est un établissement public industriel et commercial chargé de la mise en œuvre de la politique de développement économique de l'agglomération angevine.

Cet établissement est administré par un Conseil d'Administration composé de vingt membres, répartis en trois collèges :

- collège 1 : onze sont issus du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole,
- collège 2 : cinq sont choisis en raison de la qualité de leur responsabilité et de leur compétence professionnelle dans le domaine économique
- collège 3 : quatre sont proposés respectivement par le Conseil Départemental de Maine et Loire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Maine et Loire et la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire.

Parmi les membres désignés par délibération du Conseil communautaire lors de sa séance du 19 janvier 2015, Monsieur Michel MIGNARD, représentant du Conseil Départemental de Maine et Loire, n'est plus membre de cette Assemblée depuis son dernier renouvellement.

Pour pourvoir à son remplacement, la dite collectivité propose la candidature de Monsieur Philippe CHALOPIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Maine et Loire, chargé du tourisme, de l'habitat, du très haut débit et du numérique.

Il est proposé de retenir la proposition du Conseil Départemental de Maine et Loire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les statuts de l'agence de développement économique, Angers Loire Développement (ALDEV)

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 23 septembre 2015

DELIBERE

Désigne Monsieur Philippe CHALOPIN, comme représentant du Comité Départemental de Maine et Loire au sein du Conseil d'Administration de l'agence de développement économique, Angers Loire Développement (ALDEV).

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU


CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 18

Délibération n°: DEL-2015-231

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Pilotage de la politique

Angers Loire Développement (ALDEV) - Direction Générale - Prolongation mission de transition

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Par délibération du 13 avril 2015, il a été décidé de confier au Directeur de Cabinet du Président d'Angers Loire Métropole, Jean Baptiste MANTIENNE, une mission d'une durée de six mois à la tête d'ALDEV afin de permettre une continuité dans le fonctionnement de l'établissement public industriel et commercial.

Compte tenu des nombreux dossiers et projets engagés, il est proposé de maintenir Jean Baptiste MANTIENNE dans cette fonction jusqu'au recrutement d'un Directeur Général.

C'est pourquoi, je vous propose de soumettre à Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'Angers Loire Développement, la prolongation de la mission de Monsieur Jean Baptiste MANTIENNE pour assurer la Direction Générale, pour une durée transitoire maximale de 9 mois, jusqu'au 21 juillet 2016.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2221-10,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les statuts d'Angers Loire Développement,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 23 septembre 2015

DELIBERE

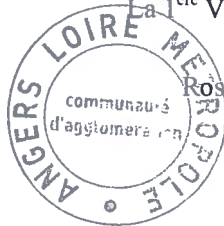
Autorise le Président d'Angers Loire Métropole à proposer la prolongation de la mission de Monsieur Jean Baptiste MANTIENNE pour assurer les fonctions de directeur provisoire d'Angers Loire Développement.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents à cette prolongation.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIEVENUE



ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ
communauté
d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 19

Délibération n°: DEL-2015-232

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise

Site Technicolor Angers - Conventions de rétrocession de matériels et biens de production à diverses entreprises

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

La société THOMSON Angers a été mise en redressement judiciaire par décision du Tribunal de commerce de Nanterre le 1^{er} juin 2012.

Dans l'objectif de faciliter le redémarrage d'une activité industrielle électronique professionnelle dans le domaine de la sous-traitance moyenne série, Angers Loire Développement a effectué en décembre 2012 un rachat global de l'ensemble du matériel de production, rétrocédé en février 2013 à Angers Loire Métropole (cf. délibération DEL 2013-22).

Malgré les différents contacts et démarches effectués, aucune utilisation n'a été faite de ce matériel.

Plusieurs ventes à des entreprises du territoire, ou s'étant positionnées dès la vente aux enchères, ont été effectuées pour un montant de 602 421,06 € HT :

• Cité Objet Connecté (vente 1)	485 020,00 € HT
• Cité Objet Connecté (vente 2)	5 851,46 € HT
• Crossway Technologie	90 522,61 € HT
• CML Solutions	19 717,11 € HT
• ESBA	1 309,88 € HT

Une vente « matériel électronique à destination des professionnels » a été organisée du 24 août au 11 septembre 2015. L'analyse des offres a été effectuée dès le 14 septembre et pour chaque lot, l'offre la plus haute a remporté la vente ; voire la première offre, en cas de deux propositions identiques.

Quatorze entreprises ont acquis des lots pour un montant total de 120 990,33 € HT (frais de vente inclus) :

• SIO (Sérigraphie Industrielle de l'Ouest)	1 372,20 € HT
• Moules et Outillages de l'Ouest	4 322,43 € HT
• MSL Circuits	6 523,67 € HT
• Hydrovide	8 919,30 € HT
• Com'Inject	6 289,25 € HT
• FIMOR	2 205,81 € HT
• Gobio Robot	5 986,22 € HT
• Valeo	5 157,19 € HT
• TMI Control Plus	28 415,98 € HT
• Anima Déco	4 154,34 € HT
• CS Depann et Matériels	343,05 € HT
• Cordon Electronics	6 052,55 € HT
• Financière de l'Ombrée (Eolane)	35 276,98 € HT
• Emitech	5 971,36 € HT

Les modalités d'acquisition du matériel sont précisées par convention signée entre les parties.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant le souhait des entreprises précitées d'acquérir du matériel pour l'exercice de son activité,
Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 23 septembre 2015

DELIBERE

Approuve les convention à intervenir avec les entreprises

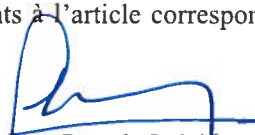
Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à vendre des lots de matériels aux quatorze entreprises qui se sont manifestées suite à l'organisation de la vente « matériel électronique à destination des professionnels ».

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer les conventions avec chacune d'entre elles, déterminant les modalités de la vente dudit matériel.

Impute la recette sur le budget principal de l'exercice 2015 et suivants à l'article correspondant à la nomenclature en vigueur.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 20

Délibération n°: DEL-2015-233

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Pilotage de la politique

Quartier Roseraie - Village artisanal la Roseraie - Clôture du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée confié à la SPL2A

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

En 2012, Angers Loire Métropole a envisagé la création d'un centre d'activités dédié à l'artisanat sur le quartier de la Roseraie à Angers, sur le site de l'ancienne école Claude Bernard.
L'objectif du projet était de permettre aux artisans de s'implanter au cœur du tissu urbain, au plus près de leur clientèle.

Par délibération DEL-2012-283 du 13 septembre 2012, le Conseil de communauté a approuvé la convention de mandat confiée à la Société Publique Locale de l'Agglomération Angevine (SPL 2A), pour faire réaliser, au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole, les études et travaux de cette opération.

Le coût global de l'opération a été estimé à 2 046 858,28 € TTC (hors foncier).

L'Avant Projet Définitif a été validé par délibération DEL-2013-241 au Conseil de Communauté du 10 octobre 2013. Il prévoyait la réalisation d'un bâtiment d'une surface au sol de 1 162 m² pour un coût prévisionnel de travaux de 1 720 446 €TTC.

Le permis de construire a été obtenu le 12 juin 2014.

Suite aux différentes réflexions menées par le maître d'ouvrage sur la question de la rentabilité économique d'un tel équipement, Angers Loire Métropole a décidé de renoncer au projet entraînant de fait la caducité du mandat.

Dès lors, il convient d'acter l'abandon du projet ce qui permettra à la SPL2A de procéder aux opérations de clôture du mandat.

Une prochaine délibération viendra constater l'achèvement de la mission du mandataire et lui donner quitus global.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2012-283 du 13 septembre 2012 donnant mandat à la SPL2A,
Vu la décision DEC- 2013-59 du 7 février 2013 approuvant le marché de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération DEL-2013-241 du 10 octobre 2013 approuvant l'Avant Projet Définitif

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 23 septembre 2015

Considérant le coût prévisionnel global de l'opération,

Considérant le défaut de rentabilité économique du projet au regard du format envisagé et de la cible d'utilisateurs pressentie

DELIBERE

Abandonne le projet de création du centre d'activités artisanales tel que conçu,

Demande à la SPL2A, titulaire du PC 49007 13Z0192 délivré le 12 juin 2014 de solliciter auprès de la ville d'Angers, le retrait de l'autorisation de construire,

Autorise la SPL2A à résilier les contrats avec les tiers et à procéder aux opérations de clôture du mandat.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 21

Délibération n°: DEL-2015-234

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Plan d'Occupation des Sols - Secteur d'Angers - Modification Simplifiée n°4 - Rue Brault

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHEON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme Centre couvrant les communes d'Angers, Avrillé, Saint-Barthélemy d'Anjou et Trélazé, approuvé le 11 mai 2006, a été annulé par jugement du Tribunal Administratif de Nantes le 21 avril 2009.

Comme le prévoit l'article L121-8 du Code de l'Urbanisme, cette annulation a pour effet de remettre en vigueur le document d'urbanisme en tenant lieu immédiatement antérieur, c'est à dire, pour la ville d'Angers, le Plan d'Occupation des Sols de la communauté d'Agglomération, secteur Angers tel qu'il était à la date du 11 mai 2006, date d'approbation du PLU Centre.

Ce Plan d'Occupation des Sols a les mêmes effets que le Plan Local d'Urbanisme et est soumis au régime juridique des PLU (article L123-19 du Code de l'Urbanisme). Il peut faire l'objet de modifications et de modifications simplifiées.

L'article L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme autorise le recours à la procédure de modification simplifiée dès lors que l'évolution du document d'urbanisme n'entre pas dans le champ de la révision (L. 123-13) et n'a pas pour effet :

- « 1° Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- 2° Soit de diminuer ces possibilités de construire ;
- 3° Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser. »

Dans le cadre des évolutions nécessaires des documents d'urbanisme, Angers Loire Métropole a lancé une procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) secteur d'Angers constituant la modification simplifiée n° 4 portant sur le point suivant : Plan d'Occupation des Sols – secteur Angers :

- Modification du tracé d'un filet d'implantation et de hauteurs et mise en cohérence du zonage rue Brault (UZB/fm et UAe).

Dans l'attente de l'entrée en vigueur du PLUi, la modification simplifiée a pour objet d'harmoniser le zonage et d'encadrer au mieux les formes urbaines qui pourraient voir le jour sur le secteur de la rue Brault, secteur de faubourg qui présente un potentiel mutable encore important. Il s'agit ainsi de modifier à la marge un filet d'implantation et de hauteur et de mettre en cohérence le zonage réglementaire avec le découpage parcellaire afin de clarifier la réglementation applicable sur les parcelles aujourd'hui non urbanisées. La modification du filet d'implantation et de hauteur doit notamment permettre de préserver un espace non construit devant le portail d'entrée remarquable de la Congrégation du Bon Pasteur. Elles ne majorent pas de plus du 20% les possibilités de construction résultant, dans les différentes zones concernées, de l'application de l'ensemble des règles du plan.

L'article L123-13-3 du code de l'urbanisme dispose qu' « I. En dehors des cas mentionnés à l'article L. 123-13-2, et dans le cas des majorations des possibilités de construire prévues au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-11 ainsi qu'aux articles L. 127-1, L. 128-1 et L. 128-2, le projet de modification peut, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou, dans le cas prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-6, du maire, être adopté selon une procédure simplifiée.

II. Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées mentionnées aux I et III de l'article L. 121-4 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées. Les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par

l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Lorsque la modification simplifiée d'un plan local d'urbanisme intercommunal n'intéresse qu'une ou plusieurs communes, la mise à disposition du public peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes.

A l'issue de la mise à disposition, le président de l'établissement public ou le maire en présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public ou le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée. »

Ainsi, dès lors que le président d'Angers Loire Métropole a pris l'initiative de recourir à la procédure de modification simplifiée, le conseil communautaire doit fixer les modalités de mise à disposition du public.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'annulation du Plan Local d'Urbanisme Centre du 21 avril 2009 par le tribunal administratif de Nantes,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1979 qui a approuvé initialement le Plan d'Occupation des Sols, secteur Angers,

Vu l'arrêté de M. Le Président d'Angers Loire Métropole du 21 septembre 2015 décidant du recours à la procédure de modification simplifiée n° 4 du Plan d'Occupation des Sols – secteur Angers décrit ci-dessus,

Vu le dossier de modification simplifiée n° 4 annexée à la présente délibération,

Considérant que le projet de modification simplifiée va permettre d'harmoniser le zonage et d'encadrer au mieux les formes urbaines qui pourraient voir le jour sur le secteur de la rue Brault, secteur de faubourg qui présente un potentiel mutable encore important,

Considérant que cette procédure a pour objet de modifier à la marge un filet d'implantation et de hauteur et de mettre en cohérence le zonage réglementaire avec le découpage parcellaire afin de clarifier la réglementation applicable sur les parcelles aujourd'hui non urbanisées,

Considérant que cette évolution ne relève pas du champ d'application de la procédure de révision ou de la révision « allégée »,

Considérant que cette évolution ne majore pas de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans les différentes zones concernées, de l'application de l'ensemble des règles du plan qu'elle ne diminue pas ces possibilités de construire et qu'elle ne réduit pas la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser,

Considérant que cette évolution peut, en conséquence, se faire dans le cadre d'une modification simplifiée,

Considérant que le recours à cette procédure nécessite une phase de mise à disposition du dossier au public dont les modalités sont fixées par le Conseil de communauté,

Considérant que, conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, « *lorsque la modification simplifiée d'un plan local d'urbanisme intercommunal n'intéresse qu'une ou plusieurs communes, la mise à disposition du public peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes* », disposition applicable au POS,

Considérant qu'à l'issue de la mise à disposition le Président d'Angers Loire Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de communauté, qui en délibérera et se prononcera ensuite sur l'adoption du projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 septembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 17 février 2015

DELIBERE

Fixe les modalités de la mise à disposition du dossier au public, conformément à l'article L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

- Mise à disposition du lundi 2 novembre 2015 au vendredi 4 décembre 2015,
- Affichage de la présente délibération au siège d'Angers Loire Métropole et en mairie d'Angers,
- Affichage d'un avis de mise à disposition du dossier au public en mairie d'Angers, au siège d'Angers Loire Métropole et dans les lieux de la modification simplifiée,
- Insertion d'un avis dans deux journaux diffusés dans le département,
- Les pièces du dossier, ainsi qu'un recueil d'observations, seront disponibles au siège d'Angers Loire Métropole, Direction Aménagement et Développement des Territoires – 1^{er} étage – 83 rue du Mail à Angers, pendant toute la durée de la mise à disposition, afin que chacun puisse en prendre connaissance et obtenir les informations nécessaires, du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures 30 et consigner éventuellement ses observations sur le recueil. Toute correspondance relative à la présente mise à disposition pourra être adressée au Président d'Angers Loire Métropole (BP 80011 – 49020 Angers Cedex 02). Pendant ce même délai, les pièces du dossier et un recueil d'observations seront disponibles en mairie d'Angers aux heures habituelles d'ouverture.

Impute la dépense au chapitre 20, article 202 du budget principal de 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée



Roselyne BIENVENU

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 22

Délibération n°: DEL-2015-235

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Plan d'Occupation des Sols -Secteur d'Angers - Modification n° 147 - Approbation

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme Centre couvrant les communes d'Angers, Avrillé, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Trélazé, approuvé le 11 mai 2006, a été annulé par jugement du Tribunal Administratif de Nantes le 21 avril 2009.

Comme le prévoit l'article L.121-8 du code de l'Urbanisme, cette annulation a pour effet de remettre en vigueur le document d'urbanisme en tenant lieu immédiatement antérieur, c'est-à-dire, pour la ville d'Angers, le Plan d'Occupation des Sols de la Communauté d'Agglomération, secteur d'Angers tel qu'il était à la date du 11 mai 2006, date d'approbation du PLU Centre.

Ce Plan d'Occupation des Sols a les mêmes effets que le Plan Local d'Urbanisme et est soumis au régime juridique des PLU (article L.123-19 du Code de l'Urbanisme). Il peut faire l'objet de modifications.

Dans le cadre des évolutions nécessaires des documents d'Urbanisme, Angers Loire Métropole a lancé une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) d'Angers pour intégrer les projets constituant la modification n° 147 portant sur les points suivants :

1. Secteur de Roc Epine : Evolution de zonage de UCb en NDa pour conforter la vocation naturelle de ce secteur.
2. Secteur De Lattre de Tassigny : Suppression de la partie sud du périmètre d'attente de projet et introduction de dispositions graphiques pour encadrer d'éventuels projets.

Ces évolutions ne portent pas atteinte à l'économie générale du plan d'occupation des sols. Elles ne réduisent pas un espace Boisé Classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comportent pas de graves risques de nuisance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'annulation du Plan Local d'Urbanisme Centre en date du 21 avril 2009 par le Tribunal Administratif de Nantes,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1979 qui a approuvé initialement le Plan d'Occupation des Sols, secteur d'Angers,

Vu la modification n° 147 du Plan d'Occupation des Sols, secteur d'Angers, décrite ci-dessus,

Vu les avis émis par les Personnes Publiques Associées sur le projet,

Vu l'arrêté du Président d'Angers Loire Métropole n° 2015-76 du 7 mai 2015 prescrivant l'enquête publique concernant le projet de modification n° 147 du P.O.S. de la Communauté d'Agglomération, secteur d'Angers qui s'est déroulée du Lundi 1er juin 2015 au vendredi 3 juillet 2015 inclus,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 3 août 2015 donnant un avis favorable sur le projet tel que présenté à l'enquête,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 septembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 17 février 2015

DELIBERE

Approuve la modification n° 147 au Plan d'Occupation des Sols de la Communauté d'Agglomération, secteur d'Angers, telle qu'elle est annexée à la présente délibération et décrite ci-dessus,

Autorise Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes en vue de rendre exécutoire cette modification,

Impute la dépense correspondante au chapitre 20, article 202 du budget principal de 2015,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Angers Loire Métropole et en mairie d'Angers,

Un avis (résumé de la présente délibération) sera inséré dans les journaux "Ouest-France" et "Le Courrier de l'Ouest",

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité,

La délibération et le dossier de modification n° 147 du Plan d'Occupation des Sols de la Communauté d'Agglomération, secteur d'Angers approuvés seront tenus à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole, en Préfecture de Maine et Loire et en mairie d'Angers

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a flourish.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 12 octobre 2015****Dossier N° 23****Délibération n°: DEL-2015-236****URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain****Plan Local d'Urbanisme Nord-Est - Modification n°15 - Approbation**

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Dans le cadre des évolutions nécessaires des documents d'urbanisme, Angers Loire Métropole a lancé une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) Nord-Est regroupant les communes de Briollay, Ecoflant, le Plessis-Grammoire, Pellouaille-Les-Vignes, Saint-Sylvain d'Anjou, Sarrigné, Soucelles et Villevêque pour intégrer les projets constituant la modification n° 15 portant sur le point suivant :

Commune d'Ecoflant :

Secteur ZI Angers / Ecoflant : Création de l'indice h et modification du zonage de UY en UYh pour autoriser à titre exceptionnel des projets aux dimensions particulières.

Cette évolution ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables. Elle ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants R.123-1 et suivants,
Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole du 7 juillet 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) Nord-Est comprenant les communes de Briollay, Ecoflant, le Plessis-Grammoire, Pellouaille-Les-Vignes, Saint-Sylvain d'Anjou, Sarrigné, Soucelles et Villevêque,
Vu la modification n° 15 du Plan Local d'Urbanisme Nord-Est décrite ci-dessus,
Vu les avis émis par les Personnes Publiques Associées sur le projet,
Vu l'arrêté de M. le Président d'Angers Loire Métropole n° AR-2015-78 du 4 mai 2015 prescrivant l'enquête publique concernant le projet de modification n° 15 du P.L.U Nord-Est qui s'est déroulée du lundi 1^{er} juin 2015 au vendredi 3 juillet 2015 inclus,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 3 août 2015 qui a émis un avis favorable sur le projet de modification n°15 du PLU Nord-Est tel que présenté à l'enquête.

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 septembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 17 février 2015

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur concernant la présente modification,

Considérant qu'ainsi exposé la modification n°15 du Plan Local d'Urbanisme Nord-Est, telle qu'elle vous est présentée et annexée à la présente délibération, est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme

DELIBERE

Approuve la modification n° 15 au Plan Local d'Urbanisme Nord-Est telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes en vue de rendre exécutoire cette modification,

Impute la dépense correspondante au chapitre 20, article 202 du budget principal de 2015 et suivant,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Angers Loire Métropole et dans chacune des communes concernées pendant un mois à savoir : Briollay, Ecoflant, le Plessis-Grammoire, Pellouaille-Les-Vignes, Saint-Sylvain d'Anjou, Sarrigné, Soucelles et Villevêque,

Un avis (résumé de la présente délibération) sera inséré dans les journaux "Ouest-France" et "Le Courrier de l'Ouest"

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité,

La délibération et le dossier de modification n° 15 du Plan Local d'Urbanisme Nord-Est approuvés seront tenus à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole, en Préfecture de Maine et Loire et dans les mairies des communes du P.L.U Nord-Est.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 24

Délibération n°: DEL-2015-237

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Plan Local d'Urbanisme des Ponts de Cé - Modification n°12 - Approbation

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Dans le cadre des évolutions nécessaires des documents d'urbanisme, Angers Loire Métropole a lancé une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) des Ponts-de-Cé pour intégrer le projet constituant la modification n° 12 portant sur les points suivants :

- 1) Secteur de la Petite Perrière : création d'un emplacement réservé (n°44), pour permettre la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales.
- 2) Secteur de l'Ile au Bourg : modification de zonage, d'une zone UAI en UAa avec le maintien des indices "i" (Zones Inondables) lorsqu'ils existent, pour permettre le développement de projets complémentaires.

Ces évolutions ne changent pas les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Elles ne réduisent pas un espace Boisé Classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comportent pas de graves risques de nuisance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants R.123-1 et suivants,
Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole en date du 10 juillet 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) des Ponts-de-Cé,
Vu la modification n° 12 du Plan Local d'Urbanisme des Ponts-de-Cé décrite ci-dessus,
Vu les avis émis par les Personnes Publiques Associées sur le projet,
Vu l'arrêté du Président d'Angers Loire Métropole n° 2015-77 du 7 mai 2015 prescrivant l'enquête publique concernant le projet de modification n° 12 du P.L.U des Ponts-de-Cé qui s'est déroulée du lundi 8 juin 2015 au mercredi 8 juillet inclus,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 30 juillet 2015 donnant un avis favorable sous réserve que les zonages des parcelles 300, 330, 331, 332, correspondant à l'emplacement de l'ancienne usine Cannelle, transformé en Hôtel et cellules d'accueil d'activités à caractère artistique ne soit pas modifié et reste en UAI ou UALi.

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 septembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 17 février 2015

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur concernant la présente modification, sous réserve que les zonages des parcelles 300, 330, 331, 332, correspondant à l'emplacement de l'ancienne usine Cannelle, transformé en Hôtel et cellules d'accueil d'activités à caractère artistique ne soit pas modifié et reste en UAI ou UALi,

Considérant que, pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et des conclusions du commissaire enquêteur, et pour lever la réserve, il est proposé de ne pas faire évoluer le zonage en vigueur sur les emprises des anciens établissements Cannelle,

Considérant ainsi qu'il est proposé de maintenir les parcelles AD 300, AD 331 et AD 332 sous zonage UALi et UAI,

Considérant que la modification n° 12 du Plan Local d'Urbanisme des Ponts de Cé, tel qu'il vous est présentée et annexée à la présente délibération est prête à être approuvée conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

DELIBERE

Approuve la modification n° 12 au Plan Local d'Urbanisme des Ponts-de-Cé, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

Autorise Le Président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes en vue de rendre exécutoire cette modification,

Impute la dépense correspondante au chapitre 20, article 202 du budget principal de l'exercice 2015 et suivants,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Angers Loire Métropole et en mairie des Ponts-de-Cé,

Un avis (résumé de la présente délibération) sera inséré dans les journaux "Ouest-France" et "Le Courrier de l'Ouest"

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité,

La délibération et le dossier de modification n° 12 du Plan Local d'Urbanisme des Ponts-de-Cé approuvés seront tenus à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole, en préfecture de Maine et Loire et en mairie des Ponts-de-Cé.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU


CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 25

Délibération n°: DEL-2015-238

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Plan d'Occupation des Sols - Secteur de Trélazé - Modification I-49 - Approbation

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme Centre couvrant les communes d'Angers, Avrillé, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Trélazé, approuvé le 11 mai 2006, a été annulé par jugement du Tribunal Administratif de Nantes en date du 21 avril 2009.

Comme le prévoit l'article L.121-8 du code de l'Urbanisme, cette annulation a pour effet de remettre en vigueur le document d'urbanisme antérieur, c'est-à-dire, pour la ville de Trélazé, le Plan d'Occupation des Sols de la Communauté d'Agglomération, secteur de Trélazé tel qu'il était à la date du 11 mai 2006, date d'approbation du PLU Centre. Ce Plan d'Occupation des Sols a les mêmes effets que le Plan Local d'Urbanisme et est soumis au régime juridique des PLU (article L.123-19 du Code de l'Urbanisme). Il peut faire l'objet de modifications.

Dans le cadre des évolutions nécessaires des documents d'Urbanisme, Angers Loire Métropole a lancé une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) secteur de Trélazé pour intégrer les projets constituant la modification n° I.49 portant sur les points suivants :

- Bourg de Trélazé : L'emplacement réservé n°23, destiné à l'extension éventuelle de l'Ecole Jacques Prévert n'étant plus nécessaire, il est proposé de le supprimer,
- La Foucaudière : Evolution du zonage de UY en UH pour permettre la poursuite du développement du Pôle Santé et évolution du règlement UH.

Ces évolutions ne portent pas atteinte à l'économie générale du plan d'occupation des sols. Elles ne réduisent pas un espace Boisé Classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comportent pas de graves risques de nuisance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'annulation du Plan Local d'Urbanisme Centre en date du 21 avril 2009 par le Tribunal Administratif de Nantes,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral du 20 juillet 1979 qui a approuvé initialement le Plan d'Occupation des Sols, secteur de Trélazé,
Vu la délibération du Conseil de District du 17 décembre 1986 qui a approuvé la révision totale n° 1 du Plan d'Occupation des Sols sur la totalité du secteur de Trélazé,
Vu la modification n° I.49 du Plan d'Occupation des Sols, secteur de Trélazé, décrite ci-dessus,
Vu les avis émis par les Personnes Publiques Associées sur le projet,
Vu l'arrêté de M. Le Président d'Angers Loire Métropole n° 2015-74 en date du 7 mai 2015 prescrivant l'enquête publique concernant le projet de modification n° I.49 du P.O.S. de la Communauté d'Agglomération, secteur de Trélazé qui s'est déroulée du lundi 1^{er} juin 2015 au vendredi 3 juillet 2015 inclus,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 31 juillet 2015 donnant un avis favorable au projet de modification n° I.49 du Plan d'Occupation des Sols de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole Secteur de Trélazé,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 septembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durable des territoires du 17 février 2015

Considérant que la modification n° I.49 du P.O.S. de la Communauté d'Agglomération, secteur de Trélazé, tel qu'elle vous est présentée et annexée à la présente délibération est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

DELIBERE

Approuve la modification n° I.49 au Plan d'Occupation des Sols de la Communauté d'Agglomération, secteur de Trélazé telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes en vue de rendre exécutoire cette modification,

Impute la dépense correspondante au chapitre 20, article 202 du budget principal de 2015,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Angers Loire Métropole et en mairie de Trélazé,

Un avis (résumé de la présente délibération) sera inséré dans les journaux "Ouest-France" et "Le Courrier de l'Ouest",

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité,

La délibération et le dossier de modification n° I.49 du Plan d'Occupation des Sols de la Communauté d'Agglomération, secteur de Trélazé approuvés seront tenus à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole, en Préfecture de Maine et Loire et en mairie de Trélazé

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 12 octobre 2015****Dossier N° 26****Délibération n°: DEL-2015-239****URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain****Commune d'Angers - ZAC du Lac de Maine - Modification n° 3 du PAZ / RAZ de la ZAC du Lac de Maine - Approbation**

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme Centre couvrant les communes d'Angers, Avrillé, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Trélazé, approuvé le 11 mai 2006, a été annulé par jugement du Tribunal Administratif de Nantes en date du 21 avril 2009.

Comme le prévoit l'article L.121-8 du code de l'Urbanisme, cette annulation a pour effet de remettre en vigueur le document d'urbanisme en tenant lieu immédiatement antérieur, c'est-à-dire, pour la ville d'Angers, le Plan d'Occupation des Sols de la Communauté d'Agglomération, secteur d'Angers tel qu'il était à la date du 11 mai 2006, date d'approbation du PLU Centre.

Ce Plan d'Occupation des Sols a les mêmes effets que le Plan Local d'Urbanisme et est soumis au régime juridique des PLU (article L.123-19 du Code de l'Urbanisme),

Cependant, concernant les Zones d'Aménagement Concerté qui n'ont pas fait l'objet d'une intégration au Plan d'Occupation des Sols, l'article L.311-7 du Code de l'Urbanisme précise que les plans d'aménagement de zone approuvés avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 (loi SRU) demeurent applicables jusqu'à l'approbation par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent, d'un plan local d'urbanisme. Ils ont les mêmes effets pour la zone intéressée que les plans locaux d'urbanisme. Ils sont soumis au régime juridique des plans locaux d'urbanisme. Ils peuvent faire l'objet d'une modification, à condition que le changement apporté au plan d'aménagement de zone ne porte pas atteinte à l'économie générale des orientations d'urbanisme concernant l'ensemble de la commune et sous certaines conditions.

La Zone d'Aménagement Concerté du Lac de Maine créée en septembre 1976 par le Préfet de Maine et Loire et approuvée en décembre 1976 n'a pas été intégrée au Plan d'Occupation des Sols, secteur d'Angers. Elle rentre donc dans cette catégorie.

Dans le cadre des évolutions nécessaires des documents d'Urbanisme, Angers Loire Métropole a lancé une procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC du Lac de Maine pour intégrer un projet constituant la modification n° 3, à savoir :

- ZAC du Lac de Maine : Evolution du Règlement d'Aménagement de Zone du secteur ZA afin d'assouplir certaines règles (implantation, emprise au sol, hauteur, occupation des sols...).

Cette évolution ne porte pas atteinte à l'économie générale du plan d'occupation des sols. Elle ne réduit pas un espace Boisé Classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'annulation du Plan Local d'Urbanisme Centre du 21 avril 2009 par le Tribunal Administratif de Nantes,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
Vu la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Lac de Maine par, arrêté de Monsieur le Préfet de Maine et Loire en date du 6 septembre 1976,
Vu l'approbation de cette ZAC par arrêté de monsieur le Préfet de Maine et Loire en date du 6 décembre 1976,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1979 qui a approuvé initialement le Plan d'Occupation des Sols, secteur d'Angers,
Vu la modification n° 3 du Plan d'Aménagement de Zone et du Règlement d'Aménagement de la ZAC du Lac de Maine, décrite ci-dessus,
Vu les avis émis par les Personnes Publiques Associées sur le projet,
Vu l'arrêté du Président d'Angers Loire Métropole n° 2015-75 du 7 mai 2015 prescrivant l'enquête publique concernant le projet de modification n° 3 du Plan d'Aménagement de Zone et du Règlement d'Aménagement de la ZAC du Lac de Maine qui s'est déroulée du Lundi 1^{er} juin 2015 au vendredi 3 juillet 2015 inclus,
Vu le courrier du Président d'Angers Loire Métropole du 12 mai 2015 sollicitant, conformément aux articles L. 123-16 et R. 123-20 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la ville d'Angers, autorité ayant pris l'initiative de la ZAC,
Vu l'avis tacite de la ville d'Angers, autorité ayant pris l'initiative de la ZAC,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 3 août 2015 donnant un avis favorable sur le projet tel que présenté à l'enquête,

Considérant que, pour tenir compte des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, il est proposé de préciser le Règlement d'Aménagement de la ZAC du Lac de Maine et notamment ses dispositions relatives à l'implantation des constructions par rapport au domaine public (article 6) et aux clôtures (article 11),

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 septembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 17 février 2015

DELIBERE

Approuve la modification n° 3 du Plan d'Aménagement de Zone et du Règlement d'Aménagement de la ZAC du Lac de Maine, telle qu'elle est annexée à la présente délibération et décrite ci-dessus,

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes en vue de rendre exécutoire cette modification,

Impute la dépense correspondante au chapitre 20, article 202 du budget principal de 2015,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Angers Loire métropole et en mairie d'Angers,

Un avis (résumé de la présente délibération) sera inséré dans les journaux "Ouest-France" et "Le Courrier de l'Ouest",

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité,

La délibération et le dossier de modification n° 3 du Plan d'Aménagement de Zone et du Règlement d'Aménagement de la ZAC du Lac de Maine approuvés seront tenus à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole, en Préfecture de Maine et Loire et en mairie d'Angers.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 27

Délibération n°: DEL-2015-240

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées et eau potable

Eau et Assainissement : Prise en gestion de réseaux sur la commune des Ponts-de-Cé. Avenant à la convention de transfert de biens - Approbation et autorisation de signature.

Rapporteur : Laurent DAMOUR

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Les conditions de transfert en gestion au District, devenu depuis Angers Loire Métropole, des biens meubles et immeubles de la commune des Ponts-de-Cé affectés au service de l'eau potable et de l'assainissement eaux usées ont été fixées par les articles n°6 et n°7 à la convention datée du 30 janvier 2006.

Les conditions de prise en gestion des ouvrages réalisés postérieurement à cette date sont précisées par les articles n°6 et n°7 qui font obligation d'établir un avenant à ladite convention.

L'avenant n°1 à la convention, a pour objet de régulariser la prise en gestion de biens situés dans l'emprise de voies classées dans le domaine public et qui n'ont pas été transférés jusqu'alors.

Il s'agit des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées mis en place pour la desserte du lotissement "Le Plessis Charruault"

Les voies et réseaux de ces opérations sont classés dans le domaine public de la commune des Ponts-de-Cé et les services d'Angers Loire Métropole ont conclu au bon état de conservation des ouvrages.

Angers Loire Métropole s'oblige à maintenir en l'état les biens transférés.

Pour l'amortissement des biens, la valeur à la remise ressort de la façon suivante :

- Eau potable : **35 924,00 €HT**
- Assainissement : **42 173,00 €HT**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 22 septembre 2015

DELIBERE

Décide du transfert en gestion de ces biens ;

- Retient, pour permettre l'amortissement financier de ces derniers, une valeur de remise globale de **35 924,00 €HT** pour les réseaux d'eau potable et de **42 173,00 €HT** pour les réseaux d'assainissement ;

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 à la convention de transfert des biens affectés au service de l'eau potable et de l'assainissement eaux usées pour la commune des Ponts-de-Cé.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIEVENUE


ANGERS LOIRE METROPOLE
communes
d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 12 octobre 2015****Dossier N° 28****Délibération n°: DEL-2015-241****CYCLE DE L'EAU - Eaux usées et eau potable****Eau et Assainissement : Prise en gestion de réseaux sur la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Avenant à la convention de transfert de biens. Approbation et autorisation de signature.**

Rapporteur : Laurent DAMOUR

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Les conditions de transfert en gestion au District, devenu depuis Angers Loire Métropole, des biens meubles et immeubles de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire affectés au service de l'eau potable et de l'assainissement eaux usées ont été fixées par l'avenant n°1 à la convention datée du 23 mars 1979.

Les conditions de prise en gestion des ouvrages réalisés postérieurement à cette date sont précisées par les articles n°1 et n°2 de l'avenant n°1 à ladite convention qui fait obligation d'établir un avenant à cette convention.

L'avenant n°3 à la convention, a pour objet de régulariser la prise en gestion de biens situés dans l'emprise de voies classées dans le domaine public et qui n'ont pas été transférés jusqu'alors.

Il s'agit des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées mis en place pour la desserte des lotissements, ZA et ZAC "Les Loges", "Le Clos Neuf", "ZA Le Clos Neuf", "ZAC Les Hauts de Port Thibault".

Les voies et réseaux de ces opérations sont classés dans le domaine public de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire et les services d'Angers Loire Métropole ont conclu au bon état de conservation des ouvrages.

Angers Loire Métropole s'oblige à maintenir en l'état les biens transférés.

Pour l'amortissement des biens, la valeur à la remise ressort de la façon suivante :

- Eau potable : **92 891,00 €HT**
- Assainissement : **77 167,00 €HT**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 22 septembre 2015

DELIBERE

Décide du transfert en gestion de ces biens ;

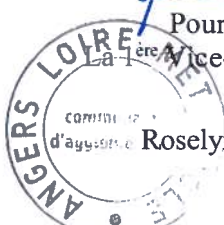
- Retient, pour permettre l'amortissement financier de ces derniers, une valeur de remise globale de **92 891,00 €HT** pour les réseaux d'eau potable et de **77 167,00 €HT** pour les réseaux d'assainissement ;

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°3 à la convention de transfert des biens affectés au service de l'eau potable et de l'assainissement eaux usées pour la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Le conseil adopte à l'unanimité

N'a pas pris part au vote: M. Laurent DAMOUR.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU


CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 29

Délibération n°: DEL-2015-242

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées et eau potable

Eau et Assainissement : Prise en gestion de réseaux sur la commune de Soucelles. Avenant à la convention de transfert de bien - Approbation et autorisation de signature.

Rapporteur : Laurent DAMOUR

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Les conditions de transfert en gestion au District, devenu depuis Angers Loire Métropole, des biens meubles et immeubles de la commune de Soucelles affectés au service de l'eau potable et de l'assainissement eaux usées ont été fixées par les articles n°7 et n°8 de la convention datée du 27 mars 2000.

Les conditions de prise en gestion des ouvrages réalisés postérieurement à cette date sont précisées par les articles n°7 et n°8 qui font obligation d'établir un avenant à ladite convention.

L'avenant n°2 à la convention a pour objet de régulariser la prise en gestion de biens situés dans l'emprise de voies classées dans le domaine public et qui n'ont pas été transférés jusqu'alors.

Il s'agit des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées mis en place pour la desserte des lotissements de "L'Ortier", de "L'Hermitage", du "Clos des Vignes" et de la ZAC du "Clos des Vignes".

Les voies et réseaux de ces opérations sont classés dans le domaine public de la commune de Soucelles et les services d'Angers Loire Métropole ont conclu au bon état de conservation des ouvrages.

Angers Loire Métropole s'oblige à maintenir en l'état les biens transférés.

Pour l'amortissement des biens, la valeur à la remise ressort de la façon suivante :

- Eau potable : **125 978,00 €HT**
- Assainissement : **244 905,00 €HT**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 22 septembre 2015

DELIBERE

Décide du transfert en gestion de ces biens ;

- Retient, pour permettre l'amortissement financier de ces derniers, une valeur de remise globale de **125 978,00 €HT** pour les réseaux d'eau potable et de **244 905,00 €HT** pour les réseaux d'assainissement ;

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2 à la convention de transfert des biens affectés au service de l'eau potable et de l'assainissement eaux usées pour la commune de Soucelles.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 30

Délibération n°: DEL-2015-243

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Plateforme Régionale d'Innovation - Innovation et Design d'Expérience de Visites (PRI IDEV) - Adhésion

Rapporteur : Véronique MAILLET

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHEON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Il est proposé à Angers Loire Métropole de participer à hauteur de 420 € TTC/an à la Plateforme Régionale d'Innovation IDEV (Innovation & Design d'Expériences de Visites), portée par le Conseil Régional des Pays de la Loire et l'Abbaye de Fontevraud et qui vise à favoriser le développement d'offres de visites innovantes sur le territoire. La PRI IDEV a été créée en 2014 à la demande d'acteurs du tourisme, du numérique et de la culture ligériens, soucieux d'être accompagnés pour s'adapter face à l'évolution et la diversification des attentes du public. Elle répond aux enjeux :

- d'augmentation de la fréquentation et de fidélisation des publics
- de professionnalisation des acteurs
- de développement de la compétitivité des entreprises.

IDEV regroupe aujourd'hui près d'une quarantaine de membres sur l'ensemble du territoire, comme le château des Ducs de Bretagne, Grand Patrimoine Loire Atlantique, par exemple, mais également des partenaires académiques. Son comité de pilotage, qui conseille et oriente les activités de la plateforme, est représentatif de ses membres. IDEV est une plateforme de ressources qui déploie des actions d'animation (ateliers, retours d'expériences), d'observation, de veille. Elle permet également à son réseau d'expérimenter des dispositifs et des technologies numériques. Enfin, IDEV est un accélérateur de projets qui permet aux membres de se poser les bonnes questions sur ses publics et ses usages.

L'objectif de l'adhésion d'Angers Loire Métropole à la PRI IDEV est d'officialiser tout l'intérêt que lui portent déjà les élus et les services (tourisme, culture, informatique, économie, ...) concernés par les thématiques qui y sont développées. Angers Loire Métropole pourra ainsi être identifiée comme un partenaire de premier plan et associée à toutes les opérations proposées.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 23 septembre 2015

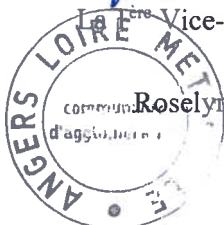
DELIBERE

Adhère pour un montant de 420 €/an à la Plateforme Régionale d'Innovation IDEV pour une durée maximale de cinq ans,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU


CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 12 octobre 2015****Dossier N° 31****Délibération n°: DEL-2015-244****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique****Soutien aux événements - Grands prix à l'hippodrome d'Angers Ecoflant - Association des courses d'Angers - Convention - Subvention - 2015-2017**

Rapporteur : Véronique MAILLET

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCION a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

La loi de finances de 2013 a institué que les intercommunalités perçoivent la taxe sur le Pari Mutuel Urbain (PMU). En conséquence, Angers Loire Métropole perçoit depuis 2014 les produits de cette taxe perçue auprès de la société des courses d'Angers, qui organise des courses sur l'hippodrome situé dans le secteur d'Eventard.

Dans ce contexte, il a été convenu entre les représentants d'Angers Loire Métropole et de l'Association de la Société des Courses d'Angers, qu'Angers Loire Métropole établirait pour 2015, 2016 et 2017 une convention d'objectifs et de moyens comme ce fut le cas en 2014.

Angers Loire Métropole dispose en effet d'un schéma directeur du tourisme, dont l'un des objectifs prioritaires est le développement de la filière des Rencontres Professionnelles et des Grands Evénements. Dans ce cadre, Angers Loire Métropole a créé un bureau des congrès et des événements en 2009 avec la Ville d'Angers et la Chambre de commerce et d'Industrie ; elle a également mis en place depuis 2011 un dispositif de soutien pour les grands événements générateurs de retombées économiques et/ou médiatiques pour la destination angevine.

L'objectif d'Angers Loire Métropole est d'établir un partenariat avec la Société des Courses, qui organise des grands prix hippiques, qui participent pleinement à son rayonnement, au même titre que d'autres manifestations sportives nationales voire internationales.

Afin de s'inscrire dans la continuité du partenariat établi par la commune d'Ecouflant avant 2014, il est proposé pour 2015, 2016 et 2017 de reconduire la subvention annuelle de 40 000 €, qui était versée jusqu'à présent. Une convention a été établie en ce sens pour les 3 années et va permettre de définir les bases du partenariat en termes de communication.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 23 septembre 2015
Considérant la loi de finances de 2013 qui institue à compter du 1^{er} janvier 2014 que les intercommunalités doivent percevoir la taxe sur le Pari Mutuel Urbain (PMU),

Considérant que cette disposition a pour conséquence qu'Angers Loire Métropole perçoit depuis 2014 les produits de cette taxe perçue auprès de la société des courses d'Angers, organisatrice de deux grands prix sur l'hippodrome dit d'Eventard,

Considérant qu'il a été convenu entre les représentants d'Angers Loire Métropole et de l'Association de la Société des Courses d'Angers, qu'en 2015, 2016 et 2017 une convention d'objectifs et de moyens permettrait d'attribuer une subvention annuelle de 40 000 € à la Société des Courses.

Considérant que cette subvention entre dans le cadre du dispositif de soutien aux grands événements,

DELIBERE

Approuve l'attribution d'une subvention annuelle de 40 000 € à la société des courses d'Angers pour l'organisation de grands prix hippiques pour 2015, 2016 et 2017,

Approuve la convention de partenariat avec l'association de la société des courses d'Angers

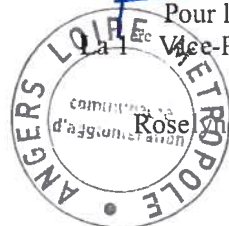
Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cette convention,

Impute la dépense relative à cette subvention au budget principal 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roseline BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 12 octobre 2015****Dossier N° 32****Délibération n°: DEL-2015-245****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Promotion touristique du territoire****Délégation de Service Public relative à la promotion, la commercialisation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage touristiques - SEML Angers Loire Tourisme - Rapport annuel 2014 du délégataire**

Rapporteur : Véronique MAILLET

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire assurant pour le compte de notre établissement public, la promotion, la commercialisation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage touristiques, doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de service public et une analyse de la qualité de ce service.

L'exercice de la compétence de promotion/commercialisation touristique fait l'objet d'une délégation de service public. Angers Loire Métropole a signé un contrat avec la SEML Angers Loire Tourisme pour la période 2014-2017.

La SEML Angers Loire Tourisme nous a transmis son rapport qui concerne l'exercice 2014, rapport soumis à votre examen.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 23 septembre 2015

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 1^{er} juillet 2015

Considérant l'obligation pour le délégataire exploitant, pour le compte de notre Etablissement Public, l'Office de Tourisme d'Angers, de produire chaque année un rapport concernant la promotion, la commercialisation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage touristiques et comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de sa délégation de service public et une analyse de la qualité de ce service,

Considérant que la SEML Angers Loire Tourisme vient de transmettre son rapport qui concerne l'exercice 2014.

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014 de la SEML Angers Loire Tourisme

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVEN



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 33

Délibération n°: DEL-2015-246

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Constructions scolaires

Trélazé - Groupe scolaire Guerinière Quantinière - Convention de mandat pour la réalisation de l'accueil de loisirs maternel - Avenant n°1 - Autorisation de signature

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHEON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence en matière de locaux d'enseignement et de formation, Angers Loire Métropole a assuré la maîtrise d'ouvrage de la construction du groupe scolaire ZAC Guérinière-Quantinière à Trélazé. Le programme portait sur la construction d'un groupe scolaire de 8 classes élémentaires et de 5 classes maternelles, d'une restauration scolaire et d'espaces extérieurs.

A la demande de la ville de Trélazé, il a également été réalisé un accueil de loisirs maternel constituant sur le plan architectural un ensemble parfaitement intégré à l'environnement du groupe scolaire et du restaurant.

Par délibération du 19 janvier 2012, le Conseil de communauté a approuvé la convention de mandat confiant à Angers Loire Métropole la réalisation des locaux destinés à l'accueil de loisirs maternel pour le compte de la commune de Trélazé et définissant les modalités de la participation financière de la commune.

Le coût de l'équipement communal, à la charge de la commune était estimé à 319 846,38 € déduction faite du FCTVA.

Par ailleurs, la commune s'était engagée à financer les équipements de cuisine du futur restaurant scolaire, d'une valeur de 48 707,48 € déduction faite du FCTVA, ces derniers n'entrant pas dans le champ de compétences d'Angers Loire Métropole.

Au vu du bilan final de l'opération, il s'avère que :

- Le montant de la participation de la Commune relative aux équipements de cuisine initialement estimé à 48 707,48 € net s'élève à 41 444,25 € net (déduction faite du FCTVA),
- Le montant de la participation de la Commune relative à l'accueil de loisirs maternel initialement estimé à 319 846,38 € net s'élève à 274 904,37 € net (déduction faite du FCTVA),
- A la demande de la Commune, des prestations complémentaires telles que l'éclairage du parvis, les panneaux solaires, les modifications du contrôle d'accès, les modifications sur le portail cour et la cloison amovible ont été réalisées pour un montant de 89 384,27 € TTC.

Ainsi, le montant de la participation financière de la Commune, déduction faite du FCTVA s'élève à 391 813,57 € montant arrondi à 391 813 € net.

Tel est l'objet de l'avenant n°1 ; à savoir modifier le montant de la participation financière de la commune de Trélazé qui s'établit désormais à 391 813 € net.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL 2012-52 du Conseil de communauté du 19 janvier 2012 approuvant la convention de mandat définissant les modalités de participation financière de la commune de Trélazé

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 24 septembre 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention de mandat confiant à Angers Loire Métropole la réalisation des locaux destinés à l'accueil de loisirs maternel pour le compte de la commune de Trélazé et définissant les modalités de la participation financière de la commune.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice Président délégué à signer ledit avenant.

Impute les recettes aux chapitres et articles correspondants ouverts sur l'exercice 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 34

Délibération n°: DEL-2015-247

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine
communautaire**

**Réseau de chaleur de la Roseraie - Travaux au village Anjou - Avenant au marché de travaux -
Autorisation de signature**

Rapporteur : Stéphane PIEDNOIR

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Par arrêté du 1er septembre 2015, Monsieur le Préfet de Maine et Loire a entériné la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération, nécessaire à sa transformation en Communauté Urbaine.

A compter de cet arrêté, la Communauté d'Agglomération est seule compétente pour exercer les compétences déléguées par les communes et listées dans la délibération du 11 mai 2015 et en particulier la compétence relative à la création, l'aménagement l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Par délibération du 14 septembre 2015, le conseil communautaire a pris acte du transfert de droit de l'ensemble des contrats et délégations de services publics relatifs à cette compétence et notamment des marchés de travaux de rénovation des réseaux et sous-station du village Anjou.

Le Village Anjou, situé à l'Ouest du quartier de la Roseraie, est un ensemble de 169 pavillons alimentés par le réseau de chaleur de la Roseraie depuis 1970.

Par délibération du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal de la ville d'Angers a autorisé la réalisation de travaux de rénovation des installations suivantes :

- rénovation de la sous station principale,
- remplacement des réseaux en galerie technique ainsi que de l'ensemble des raccordements entre la galerie et les pavillons,
- remplacement de l'ensemble des points de livraisons (modules de chauffage).

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, et suite à une recommandation de l'inspection et de la médecine du travail, il convient de conclure un avenant n°1 avec le titulaire du lot n°2 « réseau » pour :

- d'une part, intégrer une plus-value de 4 325 euros HT suite à la réalisation d'un chantier test de dégagement de canalisation susceptible d'être amiantée,
- et d'autre part pour intégrer un prix unitaire de prise en charge des éléments amiantés, si la situation se présentait.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'arrêté du Préfet du 1er septembre 2015 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL 2015-20 de la Ville d'Angers du 26 janvier 2015 autorisant la signature des marchés de travaux

Vu la délibération DEL 2015-181 du Conseil de communauté du 14 septembre 2015 prenant acte du transfert des contrats et délégations de services publics concernant les réseaux de chaleurs urbains.

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 septembre 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 au lot n° 2 dans le cadre des travaux de rénovation des réseaux et sous-stations du Village Anjou pour un montant forfaitaire de 4 325 euros HT et pour l'intégration d'un

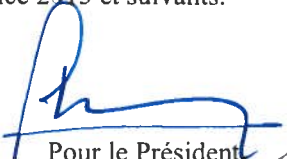
prix unitaire de 845 € HT qui sera appliqué aux quantités réellement exécutées dans la limite de 3 % d'évolution du marché initial,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice Président délégué à le signer,

Impute les dépenses au budget annexe « réseaux de chaleur » de l'exercice 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 12 octobre 2015****Dossier N° 35****Délibération n°: DEL-2015-248****PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale****Pôle Métropolitain Loire Angers - Convention de partenariat - Approbation****Rapporteur : Roselyne BIENVENU**

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la Del 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Pour permettre au Pôle Métropolitain Loire Angers de mener à bien ses missions, une convention de partenariat entre le Syndicat Mixte et Angers Loire Métropole a été approuvée par le Conseil de communauté du 8 mars 2012.

Cette convention a été prolongée par avenants jusqu'en 2014.

Une nouvelle convention de partenariat doit être conclue entre le Pôle Métropolitain Loire Angers et Angers Loire Métropole pour permettre à celle-ci de fournir des moyens matériels au Syndicat Mixte. La convention sera signée pour une durée de 10 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Les moyens mis à disposition par Angers Loire Métropole sont notamment constitués de :

- Personnels : 1 assistante de direction (1 équivalent temps plein – Cadre B ou C – filière administrative)) et 1 chargé de mission SCOT (1 équivalent temps plein – Cadre A – filière administrative ou technique)
- Locaux : 4 bureaux meublés (et les charges qui y sont liées)
- Matériels : postes informatiques et mobilier de bureau
- Prestations de services : service des finances, frais de gestion Ressources Humaines, frais de gestion informatique, frais de gestion de courrier et d'imprimerie

Le Syndicat remboursera à Angers Loire Métropole les charges de fonctionnement engendrées par les moyens mis en œuvre.

Le remboursement effectué par le Pôle métropolitain Loire Angers fera l'objet d'un versement semestriel :

- Au mois de juin, après l'approbation du compte administratif d'Angers Loire Métropole par le Conseil de Communauté. Ce remboursement se fait sur la base des frais réels du 1^{er} janvier au 31 mai, auxquels s'ajoutent les coûts non fixes du mois de décembre de l'année précédente.
- Au mois de décembre pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre. Cette facture anticipe les coûts fixes du mois de décembre (loyers, moyens humains...). Les coûts non fixes (déplacements, formation...) seront facturés sur le premier semestre de l'année suivante.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu les statuts du Pôle Métropolitain Loire Angers,

Considérant l'intérêt d'un partenariat entre Angers Loire Métropole et le Pôle Métropolitain Loire Angers

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec le Pôle Métropolitain Loire Angers.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015 et suivants

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 octobre 2015

Dossier N° 36

Délibération n°: DEL-2015-249

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Groupements de commandes - Intégration de nouveaux membres aux conventions de groupement.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Par délibération DEL-2014-316 du 17 novembre 2014, le Conseil de Communauté a accepté le principe de grouper les achats entre Angers Loire Métropole, les communes de l'agglomération et d'autres entités.

Conformément aux termes des conventions de groupement généralistes les deux membres fondateurs doivent acter l'adhésion de nouveaux membres lorsque ceux-ci ne sont pas des communes d'Angers Loire Métropole.

Les structures suivantes ont fait part de leur intérêt pour les groupements suivants :

- Le Conseil Départemental de Maine et Loire pour la convention « fournitures et prestations informatiques » principalement pour la consultation relative à la téléphonie.
- Angers Loire Développement (ALDEV) pour la convention « fournitures courantes ».

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le code des marchés publics

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SIVM de Longuenée du 5 novembre 2014 pour l'adhésion aux conventions « fournitures courantes » et « fournitures et prestations informatiques »

Vu la délibération d'adhésion du Syndicat Mixte Angers Marcé du 3 mars 2015 pour l'adhésion à la convention « fournitures, services et travaux d'espaces verts »

Vu la décision du CCAS de la Ville d'Angers du 21 octobre 2014 pour l'adhésion aux conventions « fournitures courantes, prestations de services, fournitures et prestations informatiques, prestations intellectuelles, fournitures, services et travaux d'espaces verts ».

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 octobre 2015

DELIBERE

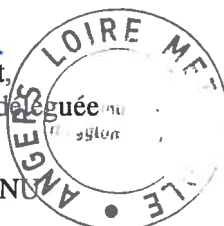
Accepte l'intégration

- du Conseil Départemental de Maine et Loire pour la convention « fournitures et prestations informatiques » principalement pour la consultation relative à la téléphonie.
- d'Angers Loire Développement (ALDEV) pour la convention « fournitures courantes ».

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU


CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 12 octobre 2015****Dossier N° 37****Délibération n°: DEL-2015-250****PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines****Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine-et-Loire - Adhésion aux prestations du socle commun de compétences - Gestion des secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme.****Rapporteur : Catherine GOXE**

L'an deux mille quinze le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL 2015-223), M. Marc GOUA (départ à la DEL 2015-223), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Daniel CLEMENT (départ à la DEL 2015-225), M. Damien COIFFARD (départ à la DEL 2015-219), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ à la DEL 2015-221), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ à la DEL 2015-227), M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ à la DEL 2015-223), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, M. Maxence HENRY (départ à la DEL 2015-214), M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine LEBLANC, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL 2015-218), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL 2015-223), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ à la DEL 2015-227), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL 2015-227), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ à la DEL 2015-214), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

ETAIENT EXCUSES : M. Denis CHIMIER, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Romain CHAVIGNON, M. Grégory BLANC, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNE, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Alain PAGANO, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Mme Françoise LE GOFF

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL 2015-224)

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR

Mme Géraldine GUYON a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL 2015-215)
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL 2015-224)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL 2015-215)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Luc BELOT Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2015.

EXPOSE

Le dispositif mutualisé du secrétariat des comités médicaux et des commissions de réforme était jusqu'alors une compétence de l'Etat assurée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, sous l'autorité du Préfet, pour les collectivités non affiliées au Centre de Gestion. Ce dispositif a été réformé par l'article 113 de la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012. Celle-ci prévoit que les services de l'Etat n'assureront plus les missions de secrétariat de ces instances.

Le 23 octobre 2014, le Conseil d'Etat a rendu un avis à ce sujet qui précise que le rattachement des secrétariats aux collectivités et établissements concernés ne constitue ni un transfert, ni une création ou une extension de compétences de la part de l'Etat ouvrant droit respectivement à l'attribution de ressources équivalentes ou à un accompagnement financier.

Par courrier du 14 avril 2015, le Préfet du Maine et Loire a confirmé cette évolution et a précisé que ses services n'effectueraient plus ces missions à compter de la rentrée de septembre 2015.

Par ailleurs, en application de la loi précitée, les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale sont désormais tenus d'assurer les missions de secrétariat des comités médicaux et commissions de réforme pour les collectivités et établissements publics qui leur en ont fait la demande. Cependant, cette prise en charge ne peut se faire que par le biais d'une adhésion à toutes les prestations d'un socle commun de compétences composé comme suit :

- Le secrétariat des commissions de réforme
- Le secrétariat des comités médicaux
- Un avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable dans les conditions prévues à l'article 23 de la Loi n° 2000-597 du 30 juin 2000 relative au référé devant les juridictions administratives
- Une assistance juridique statutaire
- Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine
- Une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite

Par ailleurs, après étude de la Direction des Ressources Humaines, en concertation avec les autres collectivités du département concernées par cette réforme, il est apparu peu pertinent de reprendre en régie l'exercice de ces secrétariats. En effet, au regard des impératifs de confidentialité et des potentiels conflits d'intérêts qui pourraient exister quant à l'arbitrage sur les situations présentées à ces instances, Angers Loire Métropole se retrouverait juge et partie sur lesdits dossiers. En outre, elle serait amenée à recruter des personnels qui devraient être isolés physiquement du reste des services de la collectivité et ne pourraient relever hiérarchiquement que des présidents du Comité Médical et de la Commission de Réforme.

En conséquence, Angers Loire Métropole a sollicité le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire afin qu'il prenne en charge l'exercice de ces secrétariats. Ce dernier a répondu favorablement et a proposé, comme prévu par la loi, un conventionnement intégrant la totalité du socle commun de compétences. S'il est entendu que la collectivité ne fera appel aux services du Centre de Gestion que pour les deux premiers points du socle dans l'immédiat, il n'en résulte pas moins que la convention proposée par celui-ci en couvrira la totalité.

Pour assurer ces missions le Centre de Gestion a demandé une compensation financière s'élevant à 0,093 % de la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels pour le règlement des charges sociales dues

aux organismes de sécurité sociale. Le taux fixé par le Centre de Gestion est inférieur au taux maximum fixé par la Loi 2012-347 (art. 22) qui est de 0,20 %.

Le Centre de Gestion 49 a saisi Angers Loire Métropole afin que son Conseil de communauté adopte ladite convention et permette ainsi le règlement de la prestation.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 14, 22 et 23 ;

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 modifiée portant sur l'amélioration de la décentralisation, notamment son article 48 ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relative à la fonction publique, notamment ses articles 112 et 113 ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation du Comité Médical et de la Commission de Réforme ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif au fonctionnement de la Commission de Réforme ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2014 précisant la nature et la portée de la réforme du dispositif mutualisé de secrétariat des comités médicaux et des commissions de réforme ;

Vu le courrier de la Préfecture du Maine et Loire du 14 avril 2015 ;

Considérant l'avis de la commission Ressources Humaines du 05 octobre 2015

DELIBERE

Adopte la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire par laquelle il s'engage à proposer ses services pour le socle commun de compétences et en particulier à exercer les secrétariats des Comités Médicaux et Commissions de Réforme.

Autorise Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cette convention.

Approuve la participation financière de 0,093% de la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale.

Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal et aux budgets annexes Déchets, Eau, Assainissement, Transport de la rémunération du personnel de chaque exercice budgétaire, chapitre 012, article 6336 de l'exercice 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU
